



HAL
open science

Les leviers d'action du paysagiste concepteur en milieu rural : analyse du projet de revitalisation du centre-bourg de la Renaudière à Sèvremoine (49)

Lucie Berthelot

► To cite this version:

Lucie Berthelot. Les leviers d'action du paysagiste concepteur en milieu rural : analyse du projet de revitalisation du centre-bourg de la Renaudière à Sèvremoine (49). Sciences du Vivant [q-bio]. 2024. dumas-04790130

HAL Id: dumas-04790130

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04790130v1>

Submitted on 19 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'Institut Agro Rennes-Angers

Site d'Angers Site de Rennes

<p>Année universitaire : 2023 -2024</p> <p>Spécialité : Paysage</p> <p>Spécialisation (et option éventuelle) : Paysage Opérationnalité et Projet</p>	<p>Mémoire de fin d'études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
--	--

**Les leviers d'action du paysagiste concepteur en milieu rural :
analyse du projet de revitalisation du centre-bourg
de la Renaudière à Sèvremoine (49)**

Par : Lucie BERTHELOT

Soutenu à Angers le 12 septembre 2024

Devant le jury composé de :

Président : Nizar BOUHLEL

Maître de stage : Martin BEDIER

Enseignant référent : Hervé DANIEL

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent à tous les membres de l'agence FAAR qui m'ont entourée ces 6 derniers mois. J'ai eu la chance de rejoindre une équipe dans laquelle je me suis sentie intégrée, et avec qui j'ai pu partager des moments conviviaux précieux qui ont dépassé toutes les attentes que j'aurais pu avoir. Merci à tous pour les repas, les parties que j'aurais souhaité infinies de Uno Flip sur la pause méridienne, et surtout cet inoubliable séminaire en mer. Merci à Laila et à nos fous rires, grâce à qui les journées pluvieuses nantaises devenaient tout de suite plus joyeuses.

Je tenais à remercier chaleureusement Julien Robin, qui m'a accompagnée sur la plupart des projets sur lesquels j'ai travaillé pendant mon stage, et a su me faire progresser grâce à sa pédagogie et sa patience. Merci pour la considération et le temps que tu m'as accordés dans le cadre de notre entretien au sujet du projet de la Renaudière, dont il est question dans ce mémoire. Ton approche en tant que paysagiste concepteur continuera de m'inspirer dans la suite de ma vie professionnelle.

Ce mémoire marque également la fin de mes études, une période qui m'est chère, qui m'a vue évoluer et apprendre sur tous les plans. Mon cursus de 5 ans à l'école me fait réaliser à quel point les opportunités que j'ai saisies m'ont permis de me développer : du stage de L1 à l'île Maurice, en passant par l'Expo Flo jusqu'à plus récemment mon service civique. Je tenais à exprimer ma reconnaissance envers mes parents, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible. Merci pour vos encouragements continus tout au long de mon parcours. Merci à mon professeur référent Hervé Daniel, qui a été un réel soutien dans la réflexion autour de mon sujet et a su m'orienter dans l'élaboration de ce mémoire. Pour leur aide précieuse et leurs conseils, je tenais à remercier Héléna, Jehanne et ma mère pour leurs multiples relectures.

Merci à mes amis qui ont été présents pour moi toutes ces années et à ceux qui sont arrivés récemment dans ma vie. En revenant à l'école en M2 après ma césure, j'étais loin d'imaginer que j'allais faire partie d'un groupe d'amies aussi soudées. Merci à Nolwenn, Charline et Léa pour les moments partagés, et le soutien infaillible que l'on s'apporte les unes aux autres.

Un grand merci à Corentin, qui a toujours été là pour moi, dans les bons comme dans les mauvais moments. Tu as particulièrement illuminé cette dernière ligne droite de rédaction, littéralement aux côtés de Julien Granel, que je remercie également, pour la joie et l'inspiration qu'il m'apporte au quotidien.

Enfin, je tiens à mentionner que je ressens une profonde gratitude envers ma mère qui m'a grandement soutenue lors de la rédaction de ce mémoire. Sans toi maman, je n'aurais peut-être jamais entendu parler de l'école ni achevé ce mémoire. Grâce à toi, la boucle est bouclée.

Sommaire

Glossaire	
Liste des abréviations.....	
Liste des illustrations	
Liste des figures et tableaux.....	
Liste des annexes	
Avant-propos.....	

Introduction	1
--------------------	---

Partie I : Contexte et importance de la revitalisation des centres-bourgs ruraux

1. Une qualification du milieu rural.....	3
1.1 Des définitions multiples associées à des formes urbaines et paysagères	3
1.2 Les caractéristiques du milieu rural, incluant forces et faiblesses territoriales.....	4
2. L'histoire comme témoin de la place structurante de l'agriculture dans l'organisation du territoire national.....	6
2.1 Une ruralité caractérisée par une agriculture paysanne jusqu'au début du XXème siècle	6
2.2 Un basculement vers une agriculture productiviste après-guerre.....	8
2.3 L'Etat à l'initiative de mesures accompagnant les communes rurales.....	9
3. Les perceptions du monde rural contemporain et ses enjeux	11
3.1 Des dispositifs mis en place pour permettre la revitalisation des centres-bourgs.....	11
3.2 Le besoin de renouer avec la nature, une opportunité pour raviver l'attrait de la ruralité.	12

Partie II : Cas d'étude : conception du projet de revitalisation du centre-bourg de la Renaudière

1. Une commune ligérienne présentant des enjeux communs aux bourgs ruraux	15
1.1 Un diagnostic qui repose sur la compréhension du contexte	15
1.2 Des premières intentions plutôt définies en amont du projet.....	17
2. La concertation comme appui primordial pour la conception de l'aménagement.....	18
2.1 Un premier temps d'échange pour faire émerger les intentions	18
2.2 Un deuxième temps sur le terrain pour affiner l'esquisse.....	21
3. La mission de conception réalisée par l'agence FAAR.....	22
3.1 La rue des Mauges apaisée pour tous les usagers.....	23
3.2 Une unité créée dans des places végétalisées par l'emploi d'une palette minérale harmonieuse	24
3.3 Une connexion sécurisée assurée entre l'école et le périscolaire	26

Partie III : Le projet aujourd'hui, une analyse a posteriori

1. Méthode d'analyse.....	26
2. Lecture analytique du projet	27
• Usages	27
1. Une cohabitation relativement paisible entre les différents usagers rue des Mauges	28
2. Des places centrales connectées et mises en valeur	28

3. La rue de la Chevallerie pacifiée	30
• Végétal et biodiversité.....	30
1. Une traversée de bourg au potentiel partiellement exploité.....	31
2. Une végétalisation prometteuse mais encore timorée en centre-bourg	32
3. Une tentative de végétalisation qui doit encore faire ses preuves rue de la Chevallerie	34
• Patrimoine	34
1. La rue des Mauges intégrée à l'identité du site	34
2. Une affirmation du rapport à la pierre dans le centre-bourg	34
3. Une cohérence des matérialités rue de la Chevallerie	36
3. Synthèse.....	37
Conclusion	38
Références bibliographiques	40
Références sitographiques.....	42
Annexes	45

Glossaire

Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) : établissement public français sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Il fournit expertise, études, et conseils techniques aux collectivités et à l'État pour l'aménagement du territoire, la mobilité, les infrastructures, et la gestion des risques. Le Cerema produit également des guides et outils méthodologiques pour soutenir la transition écologique et le développement durable des territoires.

Maîtrise d'ouvrage (MOA) : Personne morale pour qui l'ouvrage est réalisé. Décideur dont il appartient de définir la localisation, le programme et l'enveloppe financière du projet, de choisir le processus de réalisation du projet, et de conclure les contrats d'études et d'exécution des travaux.

Maîtrise d'œuvre (MOE) : Personne morale qui apporte une réponse architecturale ou paysagère, technique, économique défini par la maîtrise d'ouvrage.

Paysagiste concepteur : Titre professionnel créé par la loi française n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Le titre de "paysagiste concepteur" désigne un professionnel compétent dans le domaine de la conception de cadres de vie et de projets d'aménagement du territoire. Ce titre désigne :

- Les titulaires d'un diplôme supérieur de paysagiste délivré par un établissement public français d'enseignement supérieur du paysage,
- Les personnes ayant fait reconnaître leurs acquis professionnels.

Liste des abréviations

ACV : Action cœur de ville

ANCT : Agence nationale de la cohésion territoriale

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

AVP : Avant-projet

CNVVF : Conseil national des villes et villages fleuris

DCE : Dossier de consultation des entreprises

ESQ : Esquisse

INRA : Institut national de la recherche agronomique

LOADT : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

MOA : Maîtrise d'ouvrage

MOE : Maîtrise d'œuvre

ONIB : Office national interprofessionnel du blé

ONIC : Office national interprofessionnel des céréales

ORT : Opération de revitalisation du territoire

PAC : Politique agricole commune

PLU : Plan local d'urbanisme

PMR : Personnes à mobilité réduite

POS : Plan d'occupation des sols

PRO : Projet

PUCA : Plan urbanisme construction architecture

PVD : Petites villes de demain

ScoT : Schéma de cohérence territoriale

TVB : Trame verte et bleue

ZRR : Zone de revitalisation rurale

Liste des illustrations

Liste des figures et tableaux

Figure 1 - Carte présentant la répartition spatiale des communes rurales et urbaines françaises selon leur rattachement à un pôle d'attractivité et leur densité démographique (D'Alessandro, Levy, Regnier 2021)	3
Figure 2 - Typologies structurelles des communes rurales en 2022 (Talendier, Coopérative Acadie, ANCT 2023).....	6
Figure 3 - Evolution de la part des habitants en milieu rural entre 1846 et 1911 en France (ANCT, Observatoire des territoires 2021).....	7
Figure 4 - Aperçu des mutations de l'agriculture à travers les ères marquant notre civilisation (Jousseau 2018).....	10
Figure 5 - Les priorités des Français pour lutter contre le changement climatique : divergences entre le grand public et les ruraux (Talendier, Coopérative Acadie, ANCT 2023)	14
Figure 6 - Démographie de la commune de Sèvremoine (INSEE 2024).....	15
Figure 7 - Localisation de la Renaudière en Pays de la Loire, échelle 1 000 000e (Berthelot 2024).....	15
Figure 8 - Un cœur de bourg traversé par une artère à fort trafic (FAAR, 2021)	16
Figure 9 - Des places centrales complètement minérales marquées par l'omniprésence de la voiture (FAAR, 2021).....	17
Figure 10 - Représentation spatiale des différents pôles de la Renaudière (FAAR, 2021)	18
Figure 11 - Une présentation aux élus et aux habitants a permis d'exposer la démarche (FAAR, 2021).....	18
Figure 12 - Trajet quotidien des élèves entre l'école et le périscolaire en cœur de bourg (FAAR, 2021).....	19
Figure 13 - Une présentation aux élus et aux habitants a permis d'exposer la démarche (FAAR, 2022).....	22
Figure 14 - Chronologie des différentes étapes du projet (Berthelot, 2024)	22
Figure 15 - Fonctionnement de la chaussée pour circulations douces (Morales 2021)	23
Figure 16 - Création du plateau piéton et de la chaucidou (FAAR 2023).....	24
Figure 17 - Chantier de création du parking (FAAR 2023)	25
Figure 18 - Planche de références de mobilier et d'ambiances végétales souhaitées (FAAR 2022).....	25
Figure 19 - La chaucidou et le plateau piéton rue des Mauges apaise la circulation autour de la place de l'Eglise (Berthelot 2024)	28
Figure 20 - 11 places de stationnement ont été ajoutées sur un côté de la rue des Mauges (Berthelot 2024).....	28
Figure 21 - La démolition de l'abri bus dégage la vue sur le presbytère (Berthelot 2024)	29
Figure 22 - Le banc à l'ombre du cèdre est un espace où il est plaisant de faire une pause (Berthelot 2024)	29
Figure 23 - Les toilettes à lombricompostage constituent un ajout fonctionnel innovant dans le village (Berthelot 2024)	29
Figure 24 - Le nouveau quai bus sécurisé contribue à une amélioration du cadre de vie en centre-bourg (Berthelot 2024).....	30
Figure 25 - Le parvis de l'école privée gagnerait à un être requalifié (Berthelot 2024).....	30
Figure 26 - Une végétalisation qui n'a pas encore fait ses preuves le long du cimetière (Berthelot 2024).....	31
Figure 27 - Exemple d'espace disponible derrière la place de stationnement aurait pu être exploité et planté (Berthelot 2024).....	31

Figure 28 - Des arbres adaptés au milieu vont se développer sur les places pour leur conférer ombrage et verticalité (Berthelot 2024).....	32
Figure 29 - Le massif entre l'église et le presbytère pourrait afficher plus de densité et de diversité végétale (Berthelot 2024).....	32
Figure 30 - Les vivaces au pied de l'église sont très faiblement développées (Berthelot 2024)	33
Figure 31 - Les palissades devant le parking de la bibliothèque gagneraient à être couvertes d'une variété de plantes grimpantes (Berthelot 2024).....	33
Figure 32 - Les pieds de mur attendent d'être complétés par des plantations qui viendraient embellir la rue de la Chevalerie (Berthelot 2024)	34
Figure 33 - L'aménagement permet de mettre en valeur le presbytère autrefois invisibilisé par un mur (Berthelot 2024).....	35
Figure 34 - La disposition des pierres au pied du cèdre témoigne d'un souci du détail qui participe à la qualité de l'aménagement (Berthelot 2024).....	35
Figure 35 - L'inclusion de dalles en pierres naturelles dans le béton désactivé amène le visiteur jusqu'à l'entrée de l'église (Berthelot 2024)	35
Figure 36 - Les passages en opus incertum font le lien entre les parvis et les espaces de stationnement, rappelant l'esprit du lieu (Berthelot 2024)	35
Figure 37 - Le RAL choisi pour le mobilier fait écho aux tons fauves de la pierre du site (Berthelot 2024).....	36
Figure 38 - La résurgence des pierres à proximité de la bibliothèque marque l'entrée du square (Berthelot 2024)	36
Figure 39 - Le béton désactivé désature et adoucit visuellement la rue (Berthelot 2024).....	36

Tableau 1 – Synthèse des préconisations relevées à la suite de la concertation avec les habitants (Berthelot 2024)	21
--	----

Liste des annexes

Annexe I – Planche de diagnostic de la place de la bibliothèque.....	45
Annexe II – Planche de diagnostic de la rue de la Fontaine qui rejoint la rue des Mauges au niveau de la place de la bibliothèque.....	45
Annexe III – Plan de repérage des secteurs du projet.....	46
Annexe IV – Plan global du projet	46
Annexe V – Détail du projet rue des Mauges.....	47
Annexe VI – Détail du projet place de l'église.....	47
Annexe VII – Détail du projet place de la bibliothèque	48
Annexe VIII – Travail sur l'accessibilité au niveau des trottoirs sur la rue des Mauges	48
Annexe IX – Références d'ambiances et détail technique du travail réalisé avec les pierres locales.....	49
Annexe X – Détail technique du travail réalisé au niveau de la terrasse située devant le presbytère	49
Annexe XI – Palette végétale du projet de la Renaudière.....	50
Annexe XII - Grille de critères d'évaluation de l'aménagement.....	52

Avant-propos

Durant ces 6 mois de stage de fin d'études, j'ai travaillé au sein de l'agence FAAR Paysage, fondée en 2017 par Martin Bédier. Basée à Nantes, l'agence dispose également de deux antennes à Paris et à Brest, et est composée d'une équipe pluridisciplinaire dynamique d'une quinzaine de personnes. Elle répond à des marchés publics et privés, et prend en charge l'aménagement d'espaces publics et de vie, dans lesquels l'aspect social et humain a une importance particulière. L'agence intervient sur des missions de maîtrise d'œuvre sur des projets urbains, des espaces publics, des parcs, des équipements et des logements.

Mes missions de stage étaient centrées sur des projets d'aménagements variés et à différentes échelles, allant de cœurs d'îlot paysagers à l'aménagement de cours d'école. Les phases de concours, d'avant-projet (AVP), et de projet (PRO) ont été les principaux stades d'avancement des projets sur lesquels j'ai travaillé. J'ai ainsi pu mettre à profit mes compétences graphiques en travaillant essentiellement sur le logiciel AutoCAD, et mobiliser mes connaissances sur le végétal à travers différents projets. Quelques visites de site ont ponctué mon stage, me permettant d'appréhender de manière plus globale les interactions entre paysagistes concepteurs, architectes et gestionnaires, avec qui nous sommes amenés à travailler.

Ayant été impliquée dans différents projets, le choix de mon sujet de mémoire est un processus qui s'est avéré plus complexe que je ne pensais. Le sujet que j'ai choisi n'est pas en lien direct avec le contenu de mon stage, étant donné que je n'ai pas participé au projet de la Renaudière exposé dans cet écrit.

Ainsi, ma volonté d'aborder les problématiques associées au milieu rural relève davantage de réflexions que j'ai tiré de ma vie personnelle. En effet, j'ai déménagé de la banlieue parisienne à la campagne sarthoise pendant mes années lycée, et je me souviens avoir été marquée par la dévitalisation du cœur du bourg dans lequel j'habitais.

Depuis, j'ai constaté des mutations d'usages et d'aménagements (ouverture de deux cafés-restaurants, d'une friperie, végétalisation du cimetière, désimperméabilisation de la cour d'école et d'une partie de la place, projet en cours de création d'un parc) qui ont permis de donner un nouveau souffle à la commune. Cette transformation m'a questionné sur la façon dont le paysagiste concepteur pouvait s'intégrer à cette démarche d'amélioration du cadre de vie en milieu rural.

A partir de là, j'ai pu échanger avec un des chefs de projet de l'agence autour de mon sujet et porter mon choix d'étude sur le projet de revitalisation du bourg de la Renaudière, car il constitue une illustration probante de la diversité des compétences mobilisées par le paysagiste concepteur en milieu rural pour apporter une réponse aux enjeux qui lui sont propres.

Introduction

L'évolution des paysages ruraux et la composition des centres-bourgs témoignent de transformations majeures qui affectent la ruralité. En France, le milieu rural a longtemps été caractérisé par une agriculture prédominante et un mode de vie distinct de l'urbain. Cependant, des mutations économiques, sociales et environnementales ont entraîné une évolution de ces espaces. Les villages, autrefois vivants et dynamiques, sont aujourd'hui confrontés à un déclin de leur attractivité, dû à des phénomènes comme l'exode rural, la fermeture des services publics, et l'artificialisation des sols. La transformation des pratiques et des modes d'organisation de l'espace a véritablement métamorphosé le paysage rural.

Travailler en milieu rural s'impose comme une nécessité pour repenser ces espaces en tenant compte de leurs spécificités et de leur potentiel de réaménagement. Le milieu rural incarne un patrimoine culturel et naturel unique, porteur d'une identité territoriale forte. Cette identité constitue un élément clé pour comprendre les défis auxquels ces territoires sont confrontés aujourd'hui. Par ailleurs, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a révélé un besoin croissant de renouer avec la nature et de repenser nos modes de vie. Ce contexte a contribué à réévaluer l'importance des territoires ruraux et à mettre en lumière les opportunités qu'ils offrent.

Le paysagiste concepteur joue un rôle central dans la revitalisation des centres-bourgs ruraux. En tant qu'acteur clé de l'aménagement du territoire et de la transformation des réalités territoriales, il a la capacité d'intégrer les dimensions paysagère, urbaine et sociale dans ses projets. Sa mission consiste à transformer des espaces publics souvent négligés en lieux de vie accueillants, fonctionnels et esthétiques, tout en respectant l'identité locale. Par sa démarche globale, le paysagiste contribue à renforcer les liens entre les habitants et leur environnement, à améliorer la qualité de vie et à promouvoir des modes de vie plus durables.

A travers cette approche, nous pouvons donc nous demander : **Quels sont les principaux leviers d'action du paysagiste dans la conception d'espaces publics en milieu rural ?** Autrement dit, comment le paysagiste peut-il, par une approche intégrée et sensible, revitaliser un centre-bourg rural en tenant compte des contraintes spécifiques de ces territoires ? Comment prend-t-il en compte, la nécessaire dimension destinée à procurer un « mieux vivre » aux populations et aux territoires visés par leurs projets ? (Besse 2010)

La notion d'espace public désigne tout espace, au sens physique mais aussi virtuel du terme, accessible à tous et ayant la capacité de refléter la diversité des populations et des fonctionnements d'une société urbaine. Il s'agit de tout espace de rencontre, qu'elle soit fortuite ou programmée, où l'on peut faire l'expérience de l'autre et où la différence, même sa propre différence, est protégée par l'anonymat (Casillo et al. 2013). Ces espaces sont ainsi intrinsèquement partagés et multi-usages. Nous désignons ici comme "leviers d'action" les éléments que le paysagiste concepteur peut prendre en compte et intégrer à sa pratique pour pouvoir concevoir des espaces publics adaptés.

Pour répondre à ces questionnements, une analyse critique du projet de revitalisation du centre-bourg de La Renaudière sera menée dans ce mémoire. Ce projet servira d'illustration pour explorer les stratégies adoptées par les paysagistes et les résultats obtenus, en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales de l'aménagement du territoire rural.

La stratégie développée dans ce mémoire repose sur une analyse approfondie d'un projet concret de revitalisation, en l'occurrence celui de La Renaudière, commune déléguée de Sèvremoine située dans le Maine-et-Loire. Cette étude s'appuiera sur une grille de critères spécifiques qui ont servi de support pour évaluer les différents aspects du projet, tels que la

prise en compte des usages, l'intégration du végétal et de la biodiversité ou encore la valorisation du patrimoine.

Ce mémoire se structure en trois parties principales. Dans une première partie, nous passerons en revue le contexte historique qui explique l'importance de la revitalisation des centres-bourgs ruraux, en prenant soin de définir "la ruralité". Cette première partie analysera les dynamiques historiques et actuelles qui ont façonné le milieu rural français, en mettant l'accent sur les politiques publiques et les perceptions contemporaines de la ruralité. Elle dressera un état des lieux des défis auxquels ces territoires sont confrontés et proposera une réflexion sur les stratégies de revitalisation possibles.

Dans une seconde partie, nous présenterons le projet de La Renaudière en détail, en décrivant le contexte local, les objectifs du projet, la méthodologie adoptée, et les choix de conception réalisés par l'agence FAAR. Cette partie mettra en lumière les processus de concertation avec les habitants et détaillera les choix des concepteurs en termes d'aménagement.

Enfin, la troisième et dernière partie proposera une analyse critique du projet un an après sa réalisation. Cette analyse s'appuiera sur une grille de critères développée en conséquence, permettant de mesurer l'impact du projet sur les usages, le végétal et la biodiversité, et le patrimoine local. Elle sera complétée par un entretien mené avec le concepteur du projet et une visite de terrain réalisée un an après la livraison du chantier.

Ce mémoire a ainsi pour objectif principal de prendre du recul sur les choix du paysagiste concepteur, de déterminer comment il peut contribuer au renouveau des ruralités et selon quelles conditions de bon fonctionnement.

Il vise à fournir une vision critique et constructive de la pratique du paysagiste concepteur en milieu rural, en mettant en lumière les défis rencontrés. Par ce biais, ce mémoire permet de démontrer l'intérêt d'une analyse critique des projets réalisés, afin d'enrichir la pratique professionnelle et de proposer des améliorations pour les projets futurs.

Enfin, ce mémoire cherche à sensibiliser aux enjeux de la revitalisation rurale et à promouvoir des stratégies d'aménagement qui favorisent la durabilité, la qualité de vie et la résilience des territoires ruraux.

Partie 1 : Contexte et importance de la revitalisation des centres-bourgs ruraux

Pour pouvoir analyser notre cas d'étude, il est nécessaire de comprendre les dynamiques d'évolution qui ont touché le milieu rural français. Nous précisons dans un premier temps ce que recouvrent les termes "territoires ruraux" et "villages", puis nous reviendrons sur l'évolution de la société, ainsi que les mesures qui ont impacté le milieu rural à travers les époques. Ensuite, nous dresserons un état des lieux de la situation actuelle en termes de politiques nationales d'aménagement du territoire, en montrant comment celles-ci intègrent les territoires ruraux, et ce qu'elles préconisent. Finalement, nous verrons que les perceptions de la campagne tendent à changer, à travers une volonté citoyenne de se rapprocher de la nature à la suite d'événements qui ont bouleversé nos paradigmes comme la pandémie mondiale de Covid-19.

1. Une qualification du milieu rural

1.1 Des définitions multiples associées à des formes urbaines et paysagères

Selon l'INSEE, les communes rurales correspondent à "l'ensemble des communes n'appartenant pas à une communauté urbaine". Elles sont divisées en 3 catégories : "bourgs ruraux", "rural à habitat dispersé", et "rural à habitat très dispersé" (voir figure 1 ci-dessous). Cette lecture spatiale nous permet d'appréhender les interrelations entre les communes rurales et les pôles d'attractivité auxquelles elles se rattachent.

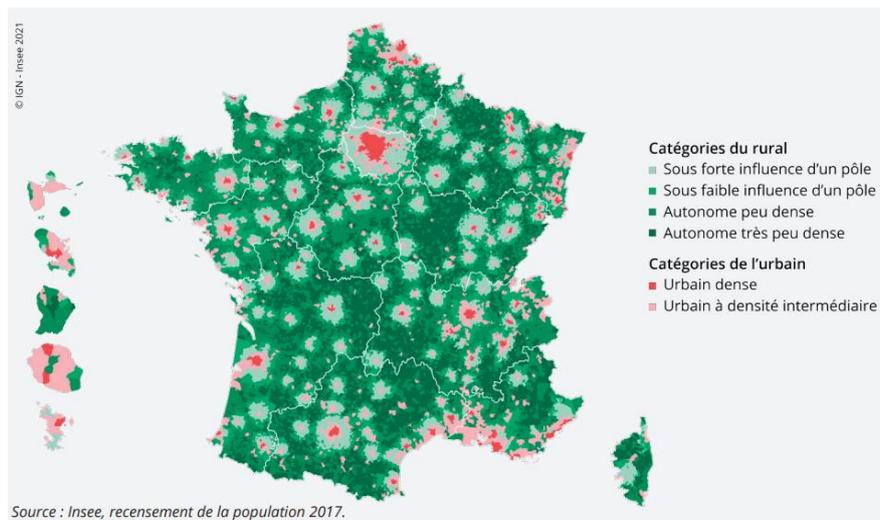


Figure 1 - Carte présentant la répartition spatiale des communes rurales et urbaines françaises selon leur rattachement à un pôle d'attractivité et leur densité démographique (D'Alessandro, Levy, Regnier 2021)

Présentant une densité moyenne à faible et moins artificialisés que les villes, les territoires ruraux correspondent à des espaces qui ne sont ni urbains, ni périurbains, mais tout de même anthropisés.

Les espaces ruraux sont autant de paysages, d'espaces de production, d'espaces vécus, et d'imaginaires auxquels on associe un mode de vie plus proche de la nature, lié à des pratiques agricoles, et souvent moins touché par l'hypermodernité que le milieu urbain (D'Alessandro, Levy, Regnier 2021).

D'un point de vue géographique, le Larousse définit la campagne comme "Paysage de champs ouverts (absence de haies et de clôtures) s'opposant au bocage et développé initialement dans le contexte d'une organisation communautaire de la vie rurale, étendu récemment par le remembrement" ou encore en décrivant les champs, par opposition à la ville comme des terres cultivées où la population habite. Etymologiquement, le terme campagne semble avoir également une forte connotation paysagère car il vient de l'ancien français normand *champaigne*, qui signifie "vaste étendue de pays plat" (Larousse 2023).

Pour l'historien Jean-Pierre Rioux, « *le village a été à la fois un chef-lieu physique, religieux, économique, paroissial puis communal pour les hameaux, les écarts, les fermes, ou les abris isolés des alentours mais aussi un lieu de passage avec entrée et sortie au bord de chemins et de routes qui conduisent à une ville* ». Le village est ainsi perçu comme une entité organisée composée d'éléments plus ou moins éloignés les uns des autres, qui forment un tissu non condensé qu'il est possible de traverser de part en part pour rejoindre les villes alentours (Magimel 2020).

Selon Thierry Jeanmonod, responsable scientifique coordonnant le programme de recherche du PUCA (Plan Urbanisme Construction Architecture) "Villes ordinaires et communes rurales", la campagne est souvent idéalisée dans l'esprit des urbains qui l'associent à la nature, au bien-vivre, et aux traditions. Cette définition renvoie à une vision mythifiée du village qui est associée à un lieu harmonieux au sein duquel vit une communauté humaine solidaire (Chadoin, Chauvier, Jeanmonod 2016).

1.2 Les caractéristiques du milieu rural, incluant forces et faiblesses territoriales

Au-delà de ces quelques définitions, il est intéressant de constater que plusieurs caractéristiques reviennent lorsque l'on cherche à qualifier les espaces ruraux. On peut notamment citer les éléments suivants :

- **L'ancrage local**, qui se manifeste non seulement par le paysage naturel environnant, façonné par les activités agricoles et les traditions locales, mais aussi dans les modes de vie, les pratiques sociales, et la manière dont les habitants s'approprient leur territoire. Cet enracinement est doublement significatif : socialement, il forge un sentiment d'appartenance et une identité collective, tandis que spatialement, il influence la manière dont le territoire est organisé et utilisé. L'identité territoriale est ainsi forgée par la perception que les habitants ont de leurs paysages, du patrimoine bâti et naturel qui les entourent. Les ruraux ont très souvent une identité régionale forte en lien avec la pérennisation des us et coutumes culturels et linguistiques notamment. L'ancrage local est donc un pilier de la résilience des espaces ruraux face aux changements globaux induits par la mondialisation.

- **La faible densité de population**, qui constitue l'une des caractéristiques principales du milieu rural et qui a des implications directes sur les dynamiques économiques et sociales du territoire. En effet, cette faible densité de population peut engendrer un manque de services de proximité, ce qui joue sur l'attractivité des communes concernées. Elle a par ailleurs des effets sur l'organisation spatiale des villages, qui regroupent la plupart des habitats, tandis que le territoire communal est constitué en majeure partie d'espaces non-bâti occupés par des cultures, des forêts ou des zones naturelles d'intérêt (marais, berges, montagnes...).

- **L'éloignement des pôles de services et d'emploi** par rapport aux centres urbains, où se concentrent services publics, commerces, soins de santé, et emplois, est un facteur déterminant dans la dynamique des espaces ruraux. Un espace rural proche d'une grande

ville peut bénéficier de flux réguliers de population, de services et d'opportunités économiques, tandis qu'un territoire plus isolé peut souffrir d'isolement et d'un manque d'attractivité. Cette relation entre les espaces ruraux et urbains définit en grande partie le degré de dynamisme économique ou de stagnation d'une région rurale. En effet, plus on se rapproche des zones fortement influencées par un pôle urbain, plus la proportion de cadres et de professions intermédiaires augmente. En revanche, dans les communes rurales éloignées de ces pôles, les offres d'emploi se concentrent davantage sur des postes d'ouvriers ou d'artisans-commerçants, souvent en lien avec un secteur industriel plus développé.

- **Les ressources locales** qui s'y trouvent jouent un rôle essentiel pour l'ensemble de la société. L'alimentation y occupe une place primordiale grâce à la présence de terres agricoles qui assurent une part significative de la production alimentaire nationale. Ces territoires abritent également des sources d'énergie renouvelable, telles que les forêts, qui fournissent du bois pour le chauffage et la construction, ainsi que d'autres formes de biomasse. Le potentiel énergétique est amplifié par la présence de réseaux hydrauliques et de vastes surfaces exposées aux vents, favorables à l'exploitation de l'énergie éolienne. Les espaces ruraux constituent un réservoir important de matières premières, indispensables à divers secteurs tels que la construction et l'industrie.

Enfin, ces espaces abritent une biodiversité grâce à la présence de sites naturels préservés à travers le maillage de la « trame verte et bleue ». Ces zones sont souvent des refuges pour une faune et une flore diversifiées, moins affectées par l'urbanisation que dans les zones plus densément peuplées. Cependant, il convient de noter que certaines pratiques agricoles intensives impliquant l'utilisation de pesticides ainsi que la monoculture menacent cette biodiversité.

- **La multifonctionnalité**, qui fait référence à la diversité des espaces qui composent la ruralité aujourd'hui, car ceux-ci ne se limitent plus exclusivement à leur fonction agricole. L'agriculture coexiste avec d'autres activités économiques comme le tourisme, l'artisanat, ou la valorisation des ressources naturelles. Certains territoires peuvent par ailleurs bénéficier d'un intérêt touristique majeur grâce à des atouts naturels comme des forêts domaniales d'exception, des lacs, des parcs naturels, des sentiers de grande randonnée, des voies fluviales navigables etc.

Cette diversité économique constitue un atout pour le développement rural, car elle permet de renforcer la résilience des territoires en leur offrant plusieurs sources de revenus et d'emplois. Elle contribue par ce biais à l'attractivité des zones rurales, notamment pour les nouvelles populations à la recherche d'un cadre de vie plus paisible et d'activités diversifiées. La part des résidences secondaires est d'ailleurs d'autant plus importante que l'on se situe dans des zones rurales en montagne ou sur la façade atlantique.

- **La mobilité**, qui est devenue un enjeu central du développement rural moderne en France, et qui implique depuis plusieurs décennies une dépendance de nombreux ruraux à la voiture individuelle. De fait, l'amélioration des infrastructures de transport et l'essor des technologies de communication ont considérablement modifié la manière dont les habitants des zones rurales vivent et travaillent. La possibilité de se déplacer plus facilement entre domicile et travail, ou encore de résider dans plusieurs lieux, a transformé la notion de ruralité. Le télétravail, en particulier, a bouleversé les schémas traditionnels de déplacement, permettant à de nombreux travailleurs de s'installer dans des zones rurales tout en conservant un emploi dans des centres urbains (Bonnet 2015). Le coût du logement entre en ligne de compte

également, l'accèsion à la propriété est plus aisée en milieu rural même en tenant compte du prix de la rénovation que nécessitent les bâtiments anciens.

En 2017, 88% des communes sont rurales. Ne représentant que 33 % de la population française, elles font face à une désertification de leurs centres qui se trouvent sujets à la vacance des logements et des commerces. Elles perdent de leur vitalité au profit du développement des métropoles. La baisse démographique en est la cause principale et s'explique par l'évolution du territoire (D'Alessandro, Levy, Regnier 2021).

Malgré les nombreux points communs qui caractérisent les communes rurales, il semble important de spécifier que la France présente une large gamme de ruralités associées à des spécificités locales, à un patrimoine et à des paysages (voir figure 2).

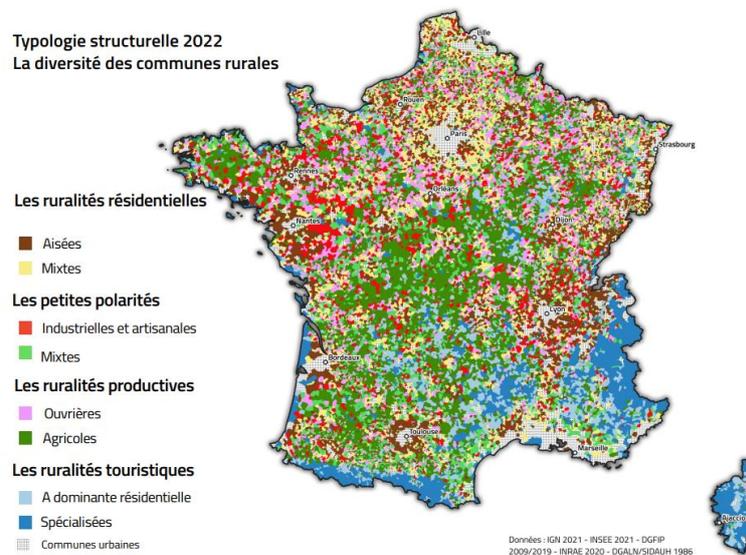


Figure 2 - Typologies structurelles des communes rurales en 2022
(Talendier, Coopérative Acadie, ANCT 2023)

Qu'elles soient touristiques, à dominante industrielle, productive ou résidentielle, il convient de considérer l'ensemble des attributs de nos campagnes dans leur identité territoriale avant d'envisager un quelconque projet d'aménagement.

2. L'Histoire comme témoin de la place structurante de l'agriculture dans l'organisation du territoire national

Avant de faire un état des lieux du milieu rural français aujourd'hui, il est nécessaire de faire un retour sur les événements historiques qui ont touché la France. Associée aux usages et aux modes de vie, l'organisation du territoire français est étroitement liée aux pratiques agricoles et industrielles qui ont fortement évolué depuis la paysannerie.

2.1 Une ruralité caractérisée par une agriculture paysanne jusqu'au début du XXème siècle

Selon Valérie Jousseau, enseignante-chercheuse en géographie, il est possible de découper l'histoire de l'humanité en quatre ères distinctes.

Succédant à l'ère sauvage préhistorique associée aux chasseurs cueilleurs nomades, l'invention de l'agriculture permet l'exploitation des terres et fait de la longue période temporelle de près de 8000 ans qui suit, une ère que l'on peut qualifier de paysanne. Comme elle le souligne : *“L'agriculture marquait les rythmes de toute la société – la vie était marquée par les saisons, la prospérité dépendait de la météo.”*

L'ère moderne prend le pas à partir de la révolution industrielle à la moitié du XVIIIème siècle. Elle est marquée par une urbanisation croissante et par le développement d'un système agraire progressivement mécanisé. La population demeure principalement rurale jusqu'au milieu du XIXème siècle : 26,4 millions de personnes (soit 75,6 % de la population) vivent dans des espaces ruraux et 8,5 millions (soit 24,4 % de la population) dans des espaces urbains (ANCT, Observatoire des territoires 2021).

C'est seulement à partir de 1846 qu'on observe une diminution continue de la proportion de la population rurale grâce aux recensements menés par la Statistique générale de la France, un phénomène qui se poursuit tout au long du XXe siècle (voir figure 3).

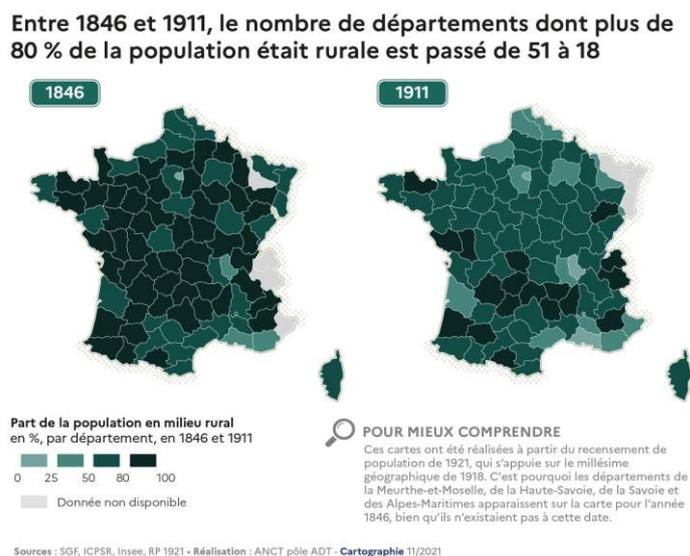


Figure 3 - Evolution de la part des habitants en milieu rural entre 1846 et 1911 en France (ANCT, Observatoire des territoires 2021)

Ce déclin communément appelé “exode rural”, correspond à un déplacement de la population des zones rurales vers les zones urbaines, et est en grande partie imputable aux crises successives qui ont frappé le secteur agricole au XIXe siècle. On y note notamment la crise de 1846-1847 causée par des aléas climatiques, ainsi que l'épidémie de phylloxéra qui dévaste le secteur viticole à la fin du XIXe siècle.

Le développement des industries textiles et sidérurgiques et minières entraînent un bouleversement des modes de vie et créent de nouveaux emplois ouvriers. Les richesses et les opportunités se sont ainsi progressivement concentrées dans les villes. La pénibilité du travail agricole contribue au désintérêt que portent les gens à ce secteur, et ce constat est renforcé d'autant plus que les conditions de vie urbaines sont jugées plus confortables. Le nombre d'actifs agricoles passe de 14,3 millions en 40 ans entre 1851 et 1891 à 6,5 millions (soit une baisse de 54,5 %) en raison de la mécanisation, ce qui implique une demande moins importante de main-d'œuvre (ANCT, Observatoire des territoires 2021).

Les deux guerres mondiales engendrent des pertes humaines majeures et entraînent une accélération fulgurante du secteur industriel. Les femmes ont remplacé les hommes partis au front et l'exode rural s'est poursuivi, constituant ainsi l'une des transitions majeures de cette période. Les exploitations agricoles restées vacantes après la seconde guerre mondiale font l'objet d'une reprise très lente et l'heure est à la reconstruction (Tugault 1974).

Plusieurs réformes socio-économiques viennent réorganiser et cadrer le système agricole. En 1936 est créé l'Office national interprofessionnel du blé (ONIB) avec pour objectif de réguler les prix du blé, un produit indispensable aux agriculteurs de l'époque, et de renforcer la sécurité économique des exploitations rurales. Élargi à l'ensemble des céréales afin de garantir un approvisionnement du pays en produits de première nécessité, l'Office national interprofessionnel des céréales (ONIC) créé en 1940 prend le relais et contribue largement à la stabilité des paysages agricoles dominés par les cultures céréalières (France Archives 2007).

L'Institut national de la recherche agronomique (INRA) est créé en 1946 dans cette même optique de subvention aux besoins alimentaires de la population. Sa mission initiale était d'organiser et de développer la recherche scientifique liée à l'agriculture de manière à optimiser les produits agricoles. L'introduction de variétés de cultures plus productives vinrent modifier les pratiques culturales agricoles (Denis 2014) (Magne 2023).

2.2 Un basculement vers une agriculture productiviste après-guerre

La mise en place du plan Marshall par les États-Unis en 1947 contribuant à la reconstruction de l'Europe au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a fourni une aide financière et matérielle à la France. Une partie de ces fonds a été investie dans la modernisation de l'agriculture française. Les agriculteurs sont incités à acquérir des machines agricoles modernes, à utiliser des intrants chimiques et à augmenter la taille de leurs exploitations.

Une révision intégrale du modèle agricole axée sur le productivisme change les codes de celui-ci qui était jusqu'alors basé sur la paysannerie.

En 1962, la mise en place de la **Politique agricole commune** (PAC) à l'échelle européenne a dans cette optique accompagné les agriculteurs à moderniser leurs exploitations dans leurs aspects techniques, sociaux et organisationnels. La taille moyenne des exploitations augmente, le besoin de main-d'œuvre faiblit à cause de la mécanisation, ce qui poursuit la dynamique d'exode rural.

La monoculture et la spécialisation de bassins agricoles exercent une grande influence sur la composition des paysages au détriment de la biodiversité : les haies bocagères se font rares et des vastes étendues de cultures souvent céréalières remplacent les prairies et la mosaïque de cultures variées présente dans les polycultures d'autrefois.

Les écosystèmes locaux se voient impactés par la disparition et la pollution de certains habitats et on constate une uniformisation des paysages ruraux. Les exploitations intègrent des constructions agro-industrielles (hangars, silos) plus imposantes qui modifient l'aspect général de nos campagnes. Ce phénomène ne fera que s'amplifier dans les décennies à venir.

2.3 L'Etat à l'initiative de mesures accompagnant les communes rurales

La création de la **Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale** (DATAR) en 1963 formalise l'une des préoccupations majeures du gouvernement en termes d'aménagement du territoire. : elle met en place des politiques qui visent à équilibrer le territoire français en aidant à promouvoir le développement des petites et moyennes villes comme pôles de croissance régionale pour éviter la concentration des activités économiques dans les grandes métropoles. Cette redistribution des activités économiques se traduit également par la création de zones d'activités et d'industries en dehors des grands centres urbains, souvent dans des régions rurales. Cela a permis de diversifier l'économie locale et de créer des emplois, réduisant ainsi la dépendance exclusive à l'agriculture. Certaines régions rurales ont vu l'urbanisation s'intensifier sur leurs communes avec l'apparition de lotissements qui ont contribué à une certaine banalisation des paysages ruraux. Finalement la création d'autoroutes, de rocade et de voies rapides a participé à la fragmentation des communes.

En 1975, l'Etat met en place des **Contrats de Pays** pour revitaliser le monde rural à l'échelle de territoires présentant une certaine unité géographique et paysagère. Cette démarche permet d'endiguer la régression économique et la désertification causées par l'intensification de l'agriculture et de renforcer les liens entre les pôles urbains et les communes rurales. Un an plus tard, la Région Pays de la Loire, en association avec les Conseils généraux des départements de Loire-Atlantique, de la Vendée et du Maine-et-Loire s'attelle par exemple dans une démarche de financements d'actions permettant d'augmenter l'offre d'emploi et d'œuvrer en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du développement de services (Jaunet, Auger 2021).

En complémentarité, les lois de décentralisation de 1983 ont articulé un transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales. Il était ainsi plus aisé pour les collectivités locales de répondre aux besoins spécifiques de leurs territoires, afin d'impliquer les habitants dans les processus décisionnels notamment quant à la gestion des écoles, des services sociaux, et des infrastructures de santé (Valence 2024).

Les chartes intercommunales ont été introduites dans le cadre de la décentralisation initiée en 1982, permettant aux communes de collaborer pour élaborer des plans de développement économique, social et culturel et faciliter la coopération intercommunale et la planification concertée à l'échelle locale.

Le **programme LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) témoigne de la prise en compte du développement rural au sein de la politique de l'Union européenne. Mis en place en 1991 en complémentarité de la PAC, le programme vise à accompagner les projets menés en milieu rural par des Groupes d'Action locale. Généralisé au fil des années, il a permis de financer des projets favorisant l'implantation d'agriculteurs, la cohésion sociale ou encore la valorisation des paysages locaux.

En 1992, la réforme de la PAC propose des aides aux producteurs dans les secteurs des grandes cultures ou de productions animales sous réserve du respect de certaines pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, limitant par exemple la surface cultivée ou encore introduisant la jachère obligatoire (Deneux, Emorine 1998).

Constat d'une mobilisation nécessaire face aux enjeux environnementaux, la **loi Paysage** de 1993 a placé le paysage au cœur de la planification territoriale, obligeant à sa prise en compte dans les documents d'urbanisme tels que les plans d'occupation des sols (POS) et les schémas directeurs, qui deviendront plus tard les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et les

Schémas de cohérence territoriale (ScoT). L'intégration du paysage dans les projets territoriaux a favorisé une meilleure coordination entre les différentes politiques sectorielles, comme l'environnement, l'agriculture et les énergies renouvelables, tout en affirmant les caractéristiques propres à chaque paysage comme des richesses locales (Labat, Aggeri 2013).

La **loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT)** datant de 1995, dite loi Pasqua, vise à réduire les disparités entre les zones urbaines et rurales, en favorisant un développement équilibré et durable sur l'ensemble du territoire national. Pour lutter contre la réclusion des zones rurales, la loi a prévu des dispositifs pour améliorer l'accès aux services publics, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, et des communications.

Par exemple, des efforts ont été faits pour développer les infrastructures de télécommunications et l'accès à internet, essentiel pour réduire la fracture numérique. La loi encourage des politiques d'aménagement du territoire qui respectent l'environnement et préservent les paysages naturels et ruraux. Elle impose par ailleurs que les grands projets d'infrastructure, comme les routes ou les zones industrielles, prennent en compte leur impact sur les paysages et l'environnement. La reconnaissance des paysages ruraux comme patrimoine national a conduit à une planification plus rigoureuse des projets afin d'éviter la dégradation des paysages ruraux et de maintenir la qualité des milieux de vie dans ces zones (Ollier 1994).

Parallèlement, le dispositif des **Zones de revitalisation rurale (ZRR)** regroupe les territoires les plus fragiles qui présentent une faible densité de population, un déclin démographique, et de faibles niveaux de revenus ou de création d'emploi. Elles s'inscrivent dans une logique de compensation et affichent une « politique ciblée » visant à aider les territoires en difficulté, que l'État soutient pour promouvoir une certaine équité entre les régions. En offrant des avantages fiscaux, l'État cherche à stimuler l'activité économique en créant un environnement propice à l'emploi et à l'implantation des entreprises dans ces zones (Lorenceau 2010).

Les campagnes françaises ont donc connu, en un demi-siècle, des mutations d'une vitesse et d'une rapidité sans précédent, les ancrant dans la modernité et la mondialisation (voir figure 4). La standardisation de l'agriculture et l'usage généralisé des produits phytosanitaires ont façonné les paysages dont nous avons hérité.

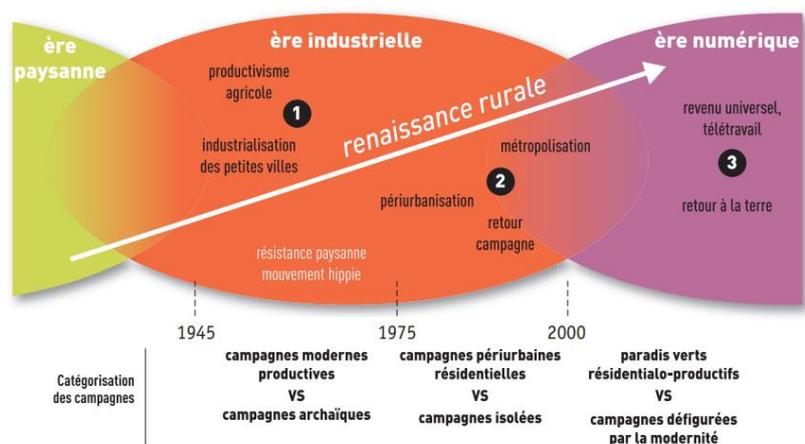


Figure 4 - Aperçu des mutations de l'agriculture à travers les ères marquant notre civilisation (Jousseau 2018)

Le bilan est sans équivoque : de telles pratiques agricoles dégradent la qualité de l'air et les intrants polluent les eaux et les sols. La contamination des milieux par les polluants d'origine agricole persiste ainsi, au détriment de la biodiversité. La mécanisation a supprimé 70 % du linéaire des haies bocagères depuis 1950, afin de faciliter le passage des engins agricoles. La population des auxiliaires de culture et des pollinisateurs est en déclin. Depuis 1990, la surface des prairies a diminué de 11 %, et depuis 1989, 36 % de la population d'oiseaux des milieux agricoles a disparu (Antoni et al. 2024).

Les territoires ruraux frappés par la déprise (abandon des terres agricoles) et déstabilisés par les fermetures des services (poste, écoles, commerces...) voient leur désertification amplifiée dès les années 1980 et expliquent la dévitalisation des centres-bourgs que l'on constate de nos jours.

3. Les perceptions du monde rural contemporain et ses enjeux

Mais alors qu'en est-il aujourd'hui ? Depuis les années 2000, de nouvelles politiques publiques ont été réfléchies pour mettre en perspective les enjeux et défis qui accompagnent les territoires ruraux afin de soutenir et réinvestir les petites communes. Les principales mesures cernent les inquiétudes liées notamment à la baisse des financements publics depuis le recul de nombreux services publics (établissements de santé, d'enseignement, de justice) en périphérie des espaces ruraux (Coopérative Acadie 2023).

En centre-bourg, on diagnostique effectivement une "désertification", causée notamment par la fermeture des services et la vacance des commerces. On estime que près de 30% des commerces alimentaires en territoires ruraux ont disparu durant les décennies 1980-1990 (Massal 2018). Cette désertification est causée par l'implantation de la grande distribution en périphérie des villes, accessible en voiture grâce aux stationnements gratuits.

L'enjeu de l'artificialisation des sols suscite l'appréhension et est également mis en lumière à travers l'expression de la nécessité de réduire l'étalement urbain et la dispersion de l'habitat.

3.1 Des dispositifs mis en place pour permettre la revitalisation des centres-bourgs

Le Cerema a participé au **programme expérimental "Centres-Bourgs"** lancé en 2014 qui accompagne les communes rurales dans leurs projets de requalification, conciliant enjeux qualitatifs et fonctionnels des centres-bourgs sur les plans urbanistiques et paysagers. Cette démarche valorise un certain nombre de bonnes pratiques qui mettent en lumière des enjeux et des objectifs à prendre en compte comme :

- La dynamisation de l'économie en s'appuyant sur les acteurs locaux et les ressources du territoire
- La restauration de l'attractivité du centre-bourg en développant une centralité par le projet urbain
- La création d'une dynamique collective pérenne
- L'engagement dans la transition écologique et énergétique à travers un soin porté à la biodiversité et une diminution de la dépendance aux énergies fossiles
- La pérennisation des solidarités à l'échelle du bassin de vie en misant sur la solidarité plutôt que sur la concurrence territoriale (Cerema 2020)

Les problématiques soulevées liées à l'attractivité des centres-bourgs se rapportent à la traversée du bourg, qui diffère selon l'aménagement de la voirie. En effet, les rues centrales des villages qui accueillent les commerces et les services essentiels à la vitalité de la commune sont souvent traversées par un flux important de véhicules et d'engins agricoles et le piéton manque souvent de considération lorsqu'il s'agit d'opérer un partage de la voie (Cerema 2019).

Parallèlement, l'attention de l'Etat est également portée sur les villes moyennes avec la mise en place du **programme Action cœur de ville** (ACV) dès 2017 au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. De la même façon, ces programmes ambitionnent le renforcement des moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire (ANCT 2020).

L'**Opération de revitalisation du territoire** (ORT) mise en place en 2018 vise une requalification de centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire (Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires 2022).

A la même époque, le paysage politique est secoué par le mouvement des gilets jaunes. Le phénomène s'est amplifié et a trouvé une résonance croissante au niveau national. Les territoires ruraux subissent de plein fouet une série de difficultés économiques et sociales. La hausse continue des prix, notamment des carburants, pèse lourdement sur des populations rurales, qui dépendent de la voiture pour se déplacer. Le pouvoir d'achat de ces habitants s'érode, entraînant une précarité grandissante. En réponse à ces défis multiples, l'État a pris conscience de la nécessité de redéfinir ses priorités, en intégrant pleinement les besoins spécifiques des zones rurales dans sa politique de revitalisation.

La Mission « **Agenda rural** » rend son rapport contenant près de deux cents propositions à la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, en juillet 2019. De ce rapport intitulé « Ruralités : une ambition à partager », l'État donne suite à 181 propositions en faveur des territoires ruraux. Parmi les initiatives mises en œuvre, le lancement d'un plan en faveur de la revitalisation des petites villes et bourgs-centres qui amène, en 2020, à la création du dispositif **Petites Villes de Demain** à destination des communes de moins de 20 000 habitants (ANCT 2021).

3.2 Le besoin de renouer avec la nature, une opportunité pour raviver l'attrait de la ruralité

La crise sanitaire qui a fait irruption dans nos sociétés en 2020 a eu un réel impact sur la perception du monde rural. Les multiples confinements et restrictions ont provoqué une prise de conscience de l'importance du cadre de vie et de la proximité à la nature dans le quotidien des Français. La nature a émergé comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux, rappelant le lien entre ses fonctions au profit des territoires.

La “**Fabrique Prospective**” menée par l’ANCT en 2020, souligne ces fonctions que l’on peut attribuer à la nature pour appuyer son impact sur l’attractivité et la résilience des territoires. Il s’agit :

- De l’approvisionnement : la nature fournit des ressources essentielles à la population et aux acteurs économiques, comme l'alimentation, l'eau, le bois et l'énergie.
- Des services écosystémiques : elle joue un rôle crucial dans la régulation du climat, la création d’îlots de fraîcheur, la gestion des inondations, la purification de l'eau, et l'amélioration de la qualité de l'air.
- Des valeurs culturelles : la nature offre des apports esthétiques, spirituels, éducatifs, pédagogiques, ainsi que des possibilités de loisirs.
- Du bien-être : 81 % des Français considèrent que la vie à la campagne est idéale. La présence de végétation a un effet apaisant, réduit le stress et l'anxiété, et encourage les activités sportives.
- Du lien social : les espaces verts collectifs renforcent le sentiment de partage et les liens sociaux. Ils peuvent aussi être des lieux de rencontres et d'événements, notamment à travers des activités pédagogiques ou participatives.
- Des emplois : la nature soutient diverses activités économiques, telles que l'agriculture, le tourisme vert (qui peut préserver la nature tout en renforçant cette filière), et la production d'énergies renouvelables (Lefranc-Morin, Bouttet 2021)

Selon Valérie Jousseau, “*la recherche d’une plus grande proximité avec la nature semble répondre au désir de ré-ancrage dans le temps, l’espace et la nature, d’individus lassés de la vitesse et la mobilité incessante prônée par la société hypermoderne*” (Jousseau 2018).

Une étude IFOP publiée en 2023 nous révèle qu’en 2020, 92% des Français considèrent que les territoires ruraux sont agréables à vivre, alors qu’ils n’étaient que 72 % à le penser en 2018. Les principales motivations à l’installation de nouveaux habitants en milieu rural sont en premier lieu la qualité de vie, le souhait de vivre dans un environnement moins pollué, le calme puis le contact avec la nature. Le milieu rural est ainsi associé à une tranquillité de plus en plus recherchée. La transition écologique n’est pourtant pas une préoccupation mise de côté comme le montre la figure suivante. Les interrogés ont pu classer les mesures qui selon eux, auraient un impact singulier sur la lutte contre le réchauffement climatique, plaçant le développement des espaces verts en haut de la liste (voir figure 5).

Les mesures prioritaires sur son territoire pour lutter contre le changement climatique (1/3) – Comparatif entre les cibles



QUESTION : Parmi l'ensemble des mesures suivantes, quelles sont celles qui devraient selon-vous être mises en œuvre sur votre territoire pour lutter contre le changement climatique ? En premier ? en second ? En troisième ?

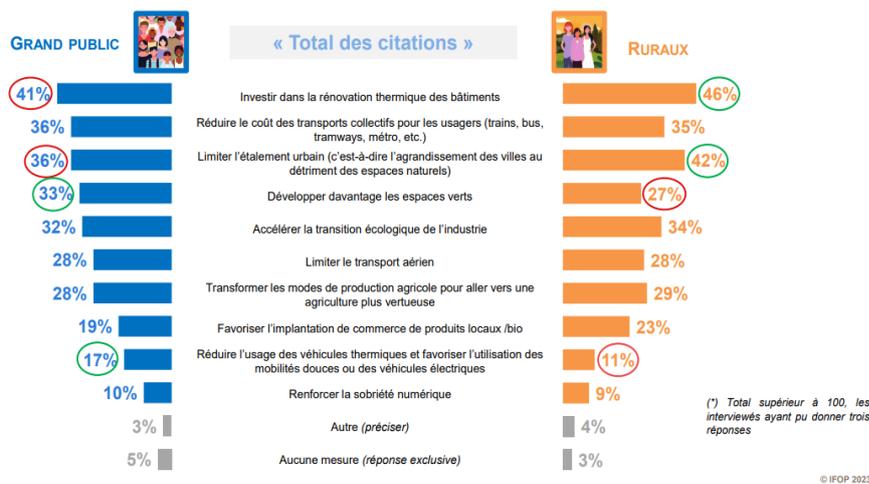


Figure 5 - Les priorités des Français pour lutter contre le changement climatique : divergences entre le grand public et les ruraux (Talendier, Coopérative Acadie, ANCT 2023)

Cette enquête nous renseigne également sur les éléments qui font varier le ressenti des populations sur le milieu rural et qui influencent les perceptions. Les statistiques recueillies prouvent que les zones rurales sont plus que jamais confrontées au recul des services publics, ce qui constitue un frein à l'installation en zone rurale. En effet, 51% des ruraux ont le sentiment de ne pas ou peu bénéficier de l'action des pouvoirs publics au sein de leur commune, contre seulement 33% pour le grand public. A l'inverse, l'accès à internet et la qualité des télécommunications semblent s'être améliorés. L'essor du télétravail a permis une ouverture des possibilités en termes de choix de lieu de résidence par rapport au lieu de travail (IFOP 2023).

Après un déploiement de 93% des mesures de l'Agenda rural, le plan France ruralités adopté en 2023 intervient pour soutenir les communes rurales de moins de 3500 habitants dans la conduite de leurs projets grâce au lancement d'un nouveau programme appelé "Villages d'avenir" porté par l'ANCT. L'accompagnement par des chefs de projet permettra d'assister les projets répondant aux besoins quotidiens des habitants : transition écologique, projet de nouveau service et de proximité, réhabilitation/valorisation de bâtiment structurant, réaménagement de centre bourg ou d'une place de village, projet culturel et touristique, nouvelle vision globale de la sécurité routière au sein du village, développement d'un commerce ou point multi-services, ... (ANCT 2023a).

Nous faisons face à une étape charnière du développement de la ruralité. Confronté directement au réchauffement climatique, l'enjeu de la transition écologique s'impose comme levier d'action et remet en perspectives nos modes de vie autant en milieu rural qu'urbain. A l'heure où les habitants des campagnes dépendent massivement de leur voiture pour que leur soit garanti un accès aux biens et aux services, l'approche du paysagiste concepteur a plus que jamais un rôle à jouer dans la conception d'espaces permettant de conjuguer usages et qualité du cadre de vie (ANCT 2023b).

Partie 2 : Cas d'étude : conception du projet de revitalisation du centre-bourg de la Renaudière

Pour poursuivre, nous allons à présent nous intéresser au projet de requalification du centre-bourg de la Renaudière.

L'objectif de cette partie est d'exposer dans un premier temps le contexte qui a poussé la commune déléguée de la Renaudière à lancer un appel d'offre pour insuffler une nouvelle dynamique à son centre-bourg. Revenir dans un premier temps sur les caractéristiques de l'existant et cerner les attentes des habitants, permettra de souligner les enjeux qui serviront de base au futur projet. Nous détaillerons ensuite la méthodologie ainsi que les choix de conception adoptés par l'agence FAAR, qui a travaillé en tant que maître d'œuvre sur le projet.

Enfin, nous procéderons à l'analyse du projet livré en 2023 à travers une liste de critères retenus sur la base d'échanges menés avec Julien Robin, paysagiste chef de projet, et d'une visite de site réalisée en août 2024.

1. Une commune ligérienne présentant des enjeux communs aux bourgs ruraux

1.1 Un diagnostic qui repose sur la compréhension du contexte

La **Renaudière** est une ancienne commune qui aujourd'hui est intégrée à la commune nouvelle de Sèvremoine, constituée de dix communes (avec Le Longeron, Montfaucon-Montigné, Roussay, Saint-André-de-la-Marche, Saint-Crespin-sur-Moine, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Macaire-en-Mauges, Tillières et Torfou). Comme indiqué dans la figure 6 ci-dessous, il s'agit de la plus petite commune de Sèvremoine en nombre d'habitants (1066 habitants au 1er janvier 2021). Sèvremoine regroupe un total de 26 419 habitants au 1^{er} janvier 2024 (INSEE 2024).

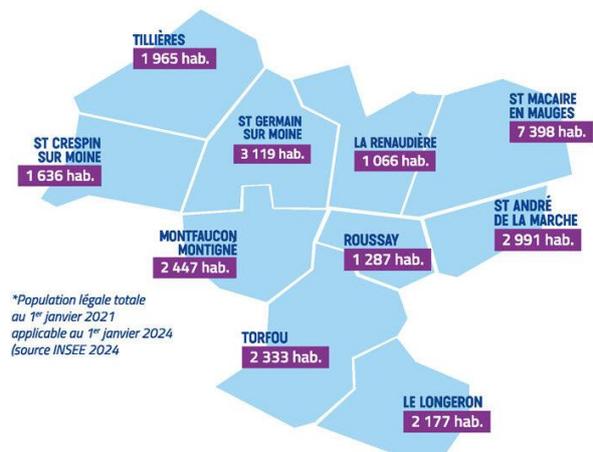


Figure 6 - Démographie de la commune de Sèvremoine (INSEE 2024)

La commune est située dans la région naturelle et historique des Mauges qui correspond au sud-ouest du département de Maine-et-Loire, entre Nantes, Angers et Cholet dans la région Pays de La Loire (voir figure 7). La Renaudière présente un paysage principalement bocager occupé par une agriculture partagée entre culture et élevage.



Figure 7 - Localisation de la Renaudière en Pays de la Loire (Berthelot 2024)

Le bourg s'inscrit dans une dynamique historique nord-sud, la trame du centre-bourg s'organise autour d'un axe principal, l'axe de la RD146 (rue des Mauges - rue de Bel air) et un axe secondaire, l'axe de la RD147 (rue du Paradis). Au carrefour des deux axes, les places de l'église et de la bibliothèque reliées par une arche marquent l'espace central du bourg. Avant aménagement, le stationnement des véhicules occupait une place prépondérante sur les deux places (voir figure 8).

LA RUE DES MAUGES

LA RENAUDIÈRE CŒUR DE BOURG - DIAGNOSTIC

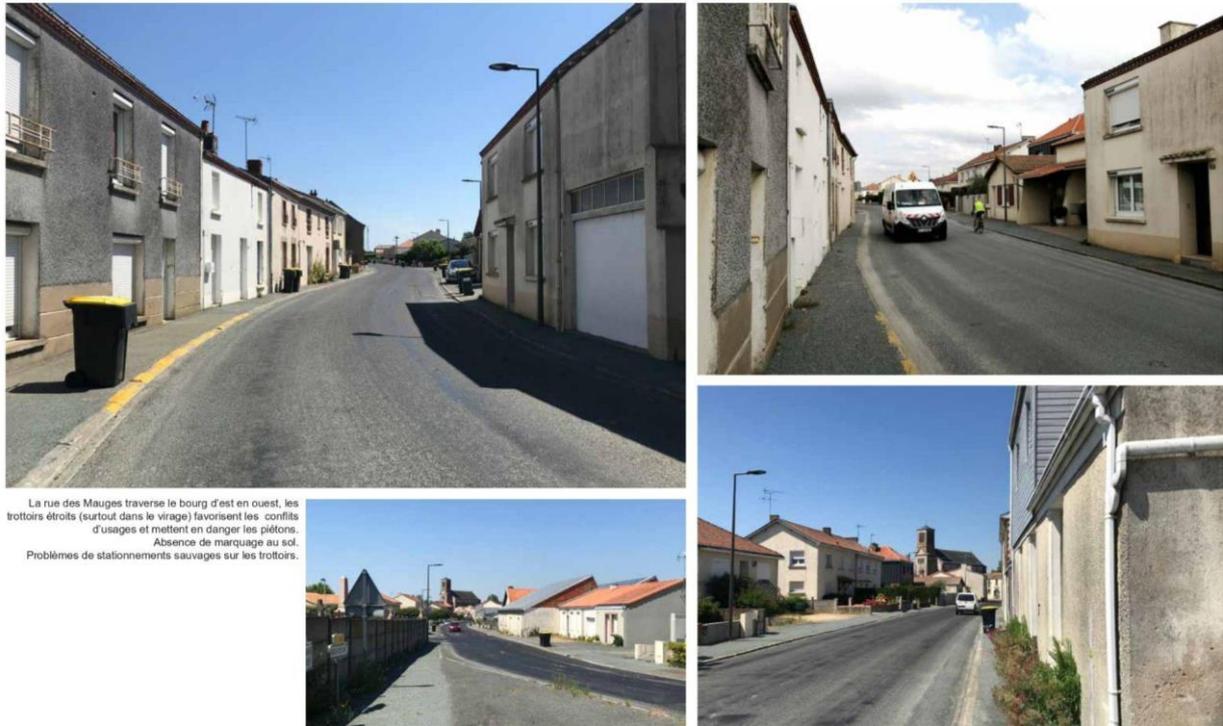


Figure 8 - Un cœur de bourg traversé par une artère à fort trafic (FAAR, 2021)

Aucun aménagement piéton ou cycliste n'étaient présents et la prédominance de l'enrobé sur l'ensemble des espaces publics n'étaient pas de nature à valoriser la vie du village et son patrimoine architectural, comme en témoignent les photos ci-dessous (voir figure 9).

La commune affichait un manque de présence végétale, d'arbres, d'arbustes ou de vivaces (voir annexes I et II).

LA PLACE DE L'ÉGLISE

LA RENAUDIÈRE CŒUR DE BOURG - DIAGNOSTIC



Figure 9 - Des places centrales complètement minérales marquées par l'omniprésence de la voiture (FAAR, 2021)

1.2 Des premières intentions définies en amont du projet

Au niveau de la rue des Mauges, les enjeux relevés sont les suivants :

- Maintenir les circulations des engins agricoles
- Intégrer les déplacements vélos et piétons
- Compléter et améliorer les espaces verts existants
- Maintenir une offre de stationnement
- Faire ralentir les véhicules dans la partie Est de la rue des Mauges en réfléchissant aux moyens possibles (plateaux, chicanes, ...)
- Connecter éventuellement la rue des Mauges via un cheminement des écoliers vers la cantine
- Mettre en valeur les commerces

Sur les deux places, il s'agit de :

- Repenser, réorganiser et animer l'espace
- Intégrer un accès à la mairie
- Créer des espaces verts
- Améliorer la gestion des eaux pluviales
- Prévoir un espace de communication (panneaux d'affichage)
- Démolir le bloc toilettes/abribus existant, prévoir son remplacement et son positionnement
- Mettre en place des accès PMR adaptés à l'espace

Les élus souhaitent également que l'accès vers l'espace Renaudin (espace de convivialité situé au nord du centre-bourg (voir figure 10) et son parking soient rendus visibles depuis le cœur de bourg via une signalétique adaptée.

LA RENAUDIÈRE CŒUR DE BOURG

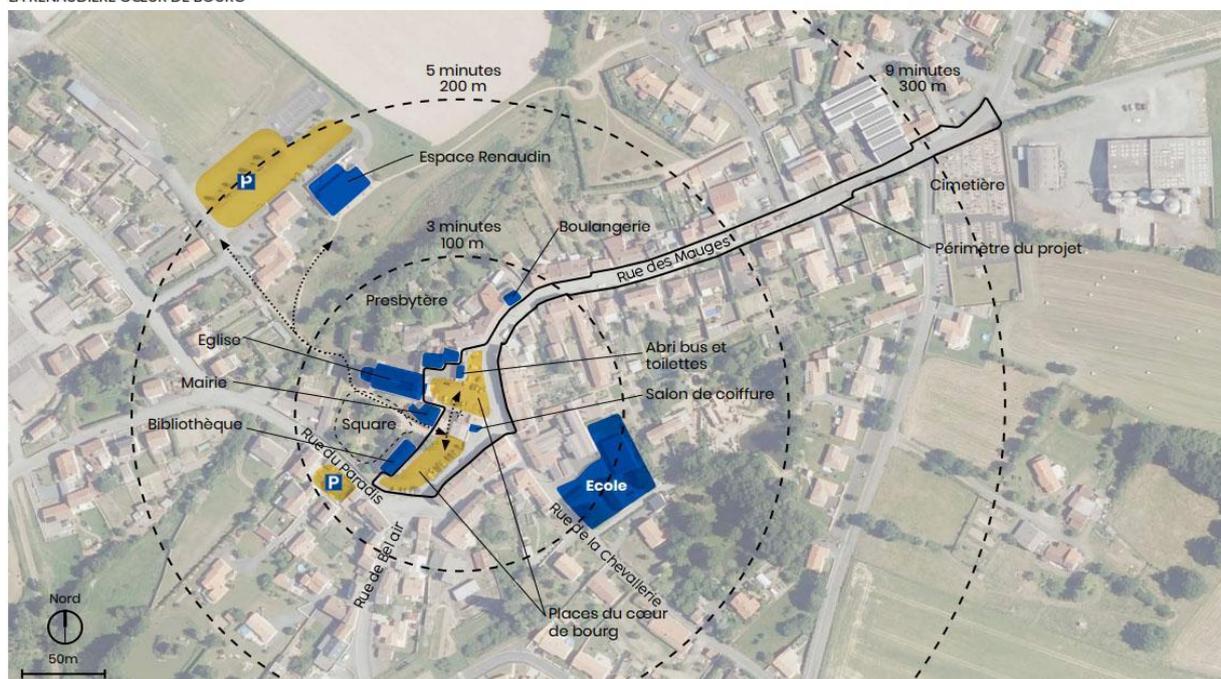


Figure 10 - Représentation spatiale des différents pôles de la Renaudière (FAAR, 2021)

2. La concertation comme appui primordial pour la conception de l'aménagement

2.1 Un premier temps d'échange pour faire émerger les intentions

En juillet 2021, la MOA et la MOE se sont retrouvés lors d'une première réunion afin de définir les temps de concertation qui allaient jaloner le projet jusqu'à sa réalisation, de manière à inclure les habitants dans la réflexion autour des usages. Une réunion publique a eu lieu en octobre 2021, lors de laquelle la démarche a été présentée (cf figure 11). Ce temps a permis de mettre en avant la volonté de renforcer l'identité patrimoniale de la commune à travers les matérialités notamment auprès des bâtiments anciens (presbytère et église).



Figure 11 - Une présentation aux élus et aux habitants a permis d'exposer la démarche (FAAR, 2021)

Les orientations proposent notamment de qualifier les lieux en s'appuyant sur la suppression de l'arrêt de bus existant et de la nappe d'enrobé qui entoure l'église. L'espace ainsi dégagé permettra un traitement du sol en cohérence avec l'Église.

Après avoir présenté le contexte du projet, les participants ont pu se répartir sur 4 ateliers thématiques, à travers lesquels un dialogue a pu être établi avec un binôme élu(e)/maître d'œuvre. Les sujets suivants ont pu être abordés par l'utilisation d'images pour faire réagir :

- Le **rôle du paysagiste** dans la conception du projet
- La **place de l'arbre** au centre du bourg
- L'intérêt de la **perméabilité des sols**
- Les **mobilités** : la place des piétons, des vélos, des voitures
- Le **trajet des enfants** (voir figure 12) : accès aux arrêts de bus, au périscolaire sur la place, traversée entre l'école et la cantine



Figure 12 - Trajet quotidien des élèves entre l'école et le périscolaire en cœur de bourg (FAAR, 2021)

- La **requalification de la rue des Mauges** : sécurisation, besoin en stationnement, intégration d'une liaison cyclable entre Saint Macaire et Saint Germain
- Les **usages d'une place en cœur de ville** : usage de parvis sur les places, positionnement d'un marché ou de quelques commerçants ambulants, intégration des manifestations et animations ponctuelles, projet de nouvelle boulangerie, reconstruction des WC publics et de l'abribus
- La **place du végétal** : développement durable, gestion des eaux pluviales, limitation de l'imperméabilisation, réflexion autour de solutions d'éclairage économes

Ces ateliers ont été l'occasion d'échanger avec les citoyens et de débattre sur de nombreux sujets qui allaient parfois au-delà du thème de l'atelier en question. Quatre axes de réflexion principaux ont émergé.

- **Les mobilités**

La voiture constitue le moyen de déplacement majoritaire au sein de la commune, ce qui s'est fait comprendre étant donné que la trentaine de personnes présentes ont exprimé que leur principale crainte au sujet du futur aménagement était la diminution du nombre de places de stationnement. Il ressort que le groupe est favorable à l'installation de places types dépose minute et à la végétalisation du parking.

Les élus souhaitent que les déplacements piétons soient matérialisés et visibles entre les différents points stratégiques du bourg. La demande principale est de sécuriser un cheminement pour les écoliers de l'école jusqu'à l'espace Renaudin, donc d'agrandir le périmètre de réflexion du projet en englobant la rue de la Chevallerie.

L'utilisation des transports en commun et des mobilités douces pourrait être rendue possible par l'aménagement d'une piste cyclable et la requalification de l'abribus.

- **Le réaménagement de la rue des Mauges**

Il apparaît qu'apaiser la rue des Mauges constitue une des attentes majeures de ce projet car la traversée de village est dégradée. Cela passe par :

- Une réduction de la vitesse (feu tricolore à déclenchement, chicanes, panneau stop au niveau du cimetière)
- Une sécurisation des traversées piétonnes pour enrayer cette sensation de mise en danger, notamment celle des écoliers tout en prenant en compte le passage d'engins agricoles
- Un travail global sur la signalétique
- La conservation et la réorganisation de l'offre de stationnement
- L'empêchement du stationnement sauvage des véhicules sur les trottoirs
- L'intégration des cyclistes dans le profil de la rue
- Une réflexion autour de la qualité de l'aménagement, incluant notamment un revêtement neuf qui rendrait la rue plus attractive et moins bruyante

Il est à noter que la végétalisation de la rue ne semble pas prioritaire aux yeux des discussions avec les personnes présentes.

- **Les usages et les connexions des deux places**

Globalement, la place est perçue comme un espace sans âme et mal sécurisé. L'animation du centre bourg engendre ainsi une réflexion autour de la requalification de l'espace pour le rendre plus attractif. Cela inclut, entre autres, l'harmonisation et la synchronisation des horaires d'ouverture entre la mairie, la boulangerie et la bibliothèque, pour une cohérence d'usage et de fréquentation des habitants. La mise à disposition d'un nouveau bloc toilettes semble pertinente. Par ailleurs, l'accueil de manifestations comme des fêtes de village ou des brocantes n'apparaît pas nécessaire car l'espace disponible devant la salle Renaudin est plus approprié pour cet usage. Au niveau des parkings, une réorganisation et une requalification semblent s'imposer car ils apparaissent en l'état comme insuffisants en termes de capacité.

- **Le paysage et la place du végétal**

La place est perçue comme triste et chaotique. Pour l'embellir, la rendre conviviale et résiliente face aux enjeux climatiques, la végétalisation de la place joue un rôle primordial dans le projet. Elle inclut :

- La plantation d'arbres qui mettra en valeur le patrimoine (alignements ou bosquet naturels)
- La création de massifs de vivaces offrant une floraison sur toute l'année
- La végétalisation des murs et murets avec des plantes grimpantes

Au niveau du traitement des sols, envisager un sol en stabilisé paraît adapté et est perçu comme plus chaleureux que l'enrobé. Sur les parkings, des pavés enherbés sont envisagés afin d'améliorer la gestion des eaux pluviales. Un questionnaire a été mis à disposition à l'issue de ce premier échange, révélant notamment que la pratique du vélo était assez peu répandue au vu du faible nombre de réponses à ce sujet.

2.2 Un deuxième temps sur le terrain pour affiner l'esquisse

À la suite de cette réunion, le périmètre initialement prévu a été élargi et le projet a été découpé en cinq secteurs distincts (voir annexe III) :

- Secteur A - rue des Mauges
- Secteur B - Place de l'Eglise
- Secteur C - Jardin du presbytère
- Secteur D - Carrefour Bel-Air / Paradis
- Secteur E - Rue de la Chevalerie / Parvis de l'École

Le tableau suivant détaille les caractéristiques des secteurs qui seront finalement traités dans le projet, c'est-à-dire les secteurs A, B et E.

Tableau 1 - Synthèse des préconisations relevées à la suite de la concertation avec les habitants (Berthelot, 2024)

Secteurs	A : Rue des Mauges	B : Place de l'Eglise	E : Rue de la Chevalerie
Préconisations	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie de 5,50 m de large • Dimensionnement des places de stationnement à 2m20 de largeur • Plateau piéton au niveau de la place avec un revêtement différencié • Allongement du plateau pour sécuriser le virage • Accessibilité PMR du trottoir côté boulangerie (1,40 m minimum de large) • Marquage de la chaucidou • Espaces dédiés aux contenants des ordures ménagères pour éviter l'encombrement des trottoirs les jours de collecte 	<p>Deux variantes incluant une végétalisation et une accessibilité PMR de la place de l'église sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28 places de stationnement • 21 places de stationnement (comme actuellement) 	<p>Le parvis de l'école appartient au domaine privé, il ne sera donc pas intégré au projet.</p> <p>Un plateau piéton ou un espace partagé est envisagé dans cette rue pour inciter à une réduction de la vitesse (limitation à 30km/h)</p>

Dans un second temps de concertation en janvier 2022, les habitants volontaires et élus ont pu participer à une visite commentée sur site en marchant accompagnés de membres de l'équipe de maîtrise d'œuvre (voir figure 13) afin d'avoir une vision spatialisée du projet en phase AVP. Un dialogue a pu être établi avec les riverains en faisant du porte à porte pour expliquer ce qui allait être fait devant chez eux.



Figure 13 - Une présentation aux élus et aux habitants a permis d'exposer la démarche (FAAR, 2022)

3. La mission de conception réalisée par l'agence FAAR

La mission de l'agence comprend la réalisation du diagnostic et la mise en lumière des intentions, qui ont été présentées lors des temps de concertation. La réalisation d'une esquisse est ainsi fondée sur une observation et une compréhension des composantes caractéristiques du site, tant au niveau des trames urbaine et paysagère que des usages. Une attention prioritaire est en effet donnée aux usages, au quotidien, aux riverains (Cerema 2019). L'aspect sécuritaire constitue ici l'un des points de départ du projet. Le projet est présenté en détail dans les annexes IV à VII. La frise chronologique (figure 14) synthétise le déroulé du projet, qui s'étend sur 2 ans, de 2021 à 2023.

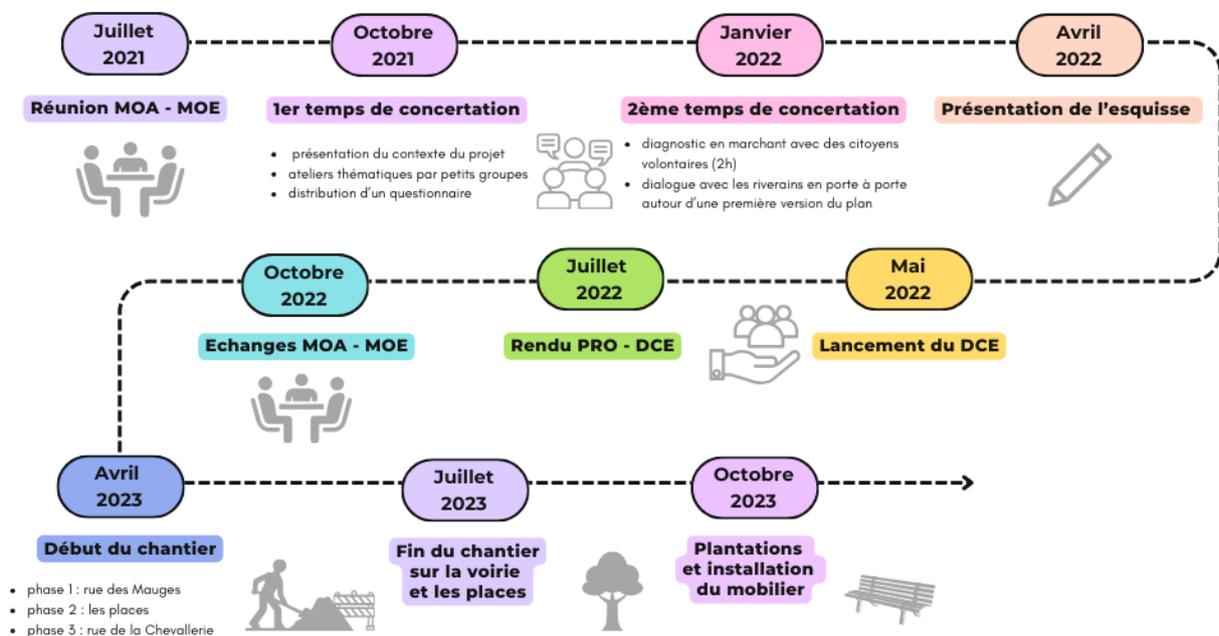


Figure 14 - Chronologie des différentes étapes du projet (Berthelot, 2024)

Dans le centre-bourg, le projet propose un aménagement qui ravive l'identité patrimoniale du centre-bourg. Les travaux de requalification des places centrales visent à leur conférer une vitalité actuellement enfouie sous des espaces fortement investis par le stationnement. Il s'agit de rééquilibrer l'espace dédié à la voiture mais aussi de promouvoir d'autres usages auparavant délaissés : mobilités douces, trajets scolaires etc. L'aménagement a donné à chaque mode de déplacement un espace dédié.

Les différents secteurs du projet ont permis de distinguer plusieurs ambiances qui caractérisent les espaces du nouvel aménagement.

L'ambiance du parvis de la bibliothèque et les enrochements positionnés dans le passage de la promenade qui relie le bourg à l'espace Renaudin créent une continuité avec le square jouxtant l'église. La promenade se poursuit dans un cadre naturel où se déploie une vaste noue plantée autour du ruisseau de Bel-air.

Une ambiance patrimoniale est révélée au niveau du parvis de l'église où les seuils sont valorisés à travers un soin porté aux matérialités choisies. Les places sont pensées comme des lieux où il est agréable de s'arrêter aux abords des bâtiments publics grâce au mobilier installé. Le projet d'aménagement est également l'occasion d'arbitrer la place donnée au stationnement et de repenser la voirie dans une ambiance plus apaisée.

3.1 La rue des Mauges apaisée pour tous les usagers

L'aménagement d'une partie de la rue des Mauges constitue une longue séquence d'arrivée au centre-bourg depuis le cimetière. Une priorité a été donnée aux usages pour permettre la circulation de tous sur la chaussée.

La volonté principale est de rendre la rue des Mauges accessible aux cycles. Pour cela, le choix des concepteurs s'est porté sur la création d'une chaucidou, correspondant à un aménagement de la chaussée partagée entre les cycles et les véhicules motorisés (voir figures 15 et 16).



Figure 15 - Fonctionnement de la chaussée pour circulations douces (Morales 2021)

La chaucidou se découpe en 3 séquences qui s'enchaînent sur toute la traversée du centre-bourg, depuis le cimetière jusqu'à la place de la bibliothèque. La première chaucidou commence au niveau du cimetière et est bordée d'un massif planté et arboré le long du mur du cimetière.

Le premier intervalle au croisement de la rue des Mauges et de la rue de Bretagne est traité comme un carrefour, tandis que le deuxième intervalle s'étend de la boulangerie jusqu'au coiffeur sous forme d'un plateau piéton.

Ce plateau constitue une zone de rencontres dans laquelle les piétons sont prioritaires dans le cœur de bourg. Il est ponctué de trois passages piétons et englobe et sécurise les deux virages, dont celui qui se trouve au niveau de la rue de la Chevalerie. La vigilance demeure néanmoins indispensable car la rue des Mauges reste bien passante bien que les piétons aient la priorité.



Figure 16 - Création du plateau piéton et de la chaudière (FAAR 2023)

Le dimensionnement de cet axe traversant a nécessité la prise en compte de la charte agricole, qui conditionne les dimensions minimales de la voirie vis-à-vis du passage des engins, étant donné qu'aucun contournement du bourg n'est possible. Le gabarit des engins agricoles utilisés détermine ainsi le niveau de contraintes des circulations et les solutions envisageables. Sur le projet, cela a induit une largeur de voirie de 5,50 m, et une impossibilité de mettre des bordures hautes ou d'obstacles sur la voirie. La présence de bordures basses permet ainsi un lissage du sol et un adoucissement des mobilités.

Il convient toutefois de souligner, à titre de référence, qu'une largeur de 5,20 m permet le croisement de véhicules, y compris de poids lourds ou d'engins agricoles respectant le gabarit de 2,55 m fixé par le code de la route (Meunier 2013).

Une des nouveautés dans la rue est que le projet inclut 9 nouvelles places de stationnements longitudinales, répondant à un besoin exprimé par les riverains.

Le long de la rue, le trottoir côté boulangerie a été mis aux normes d'accessibilité PMR permettant ainsi d'aller du cimetière à la bibliothèque (voir annexe VIII). Une attention particulière a été portée sur le virage entre la boulangerie et le passage du piéton, au niveau de pincements du trottoirs où sa largeur minimale varie entre 1.1 m et 1.4m, en accord avec le comité de contrôle qui a validé le dossier.

3.2 Une unité créée dans des places végétalisées par l'emploi d'une palette minérale harmonieuse

L'aménagement se compose d'espaces de stationnements, qui répondent à la demande formulée par la MOA, et d'espaces destinés aux piétons qui assurent une connexion entre les différents équipements publics (voir annexes VI et VII).

Un des enjeux forts de l'aménagement était de séquencer le stationnement afin de créer des respirations dans les parkings via des passages pour les piétons et des zones végétalisées.

Le choix du revêtement s'est porté sur des pavés drainants en béton sur lit de sable de manière à restaurer la perméabilité des sols. Les joints des pavés permettent l'écoulement des eaux pluviales. 47 places de stationnement ont été matérialisées, et le changement de revêtement a impliqué des travaux d'ampleur (voir figure 17).

Les matériaux naturels utilisés sont garants de longévité. Une alternance de béton désactivé et de dalles de pierre locales habille les parvis par touches. En effet, les moellons de pierres de taille qui étaient présents sur le site sont apparus comme une évidence à la fin de la phase DCE, pour être intégrés au projet (voir annexe IX). Cette proposition de réemploi des pierres, au départ en option, s'est avérée moins onéreuse que l'aménagement initial de bancs filants. Le traitement (dalles de pierres à finition flammée scellées dans le béton), et leur couleur chaude rappelle les tons fauves des bâtiments historiques. Le choix de matériaux mise ainsi sur la simplicité et la mise en valeur des ressources locales (voir annexe X).

Les concepteurs ont fait le choix de créer des espaces en marge des flux motorisés qui libèrent de l'espace. Les éléments d'assises contextuels : bancs, enrochements ou murets (voir figure 18), permettent la réactivation des usages possibles de l'espace public, qui sont autant de lieux permettant de se retrouver en groupes, de se reposer, de lire ou d'attendre. La frugalité est recherchée dans le mobilier urbain, celui-ci étant peu prégnant.



Figure 17 - Chantier de création du parking (FAAR 2023)

LA PLACE DE L'ÉGLISE - MATERIAUX ET MOBILIERS

LA RENAUDIÈRE CŒUR DE BOURG



Figure 18 - Planche de références de mobilier et d'ambiances végétales souhaitées (FAAR 2022)

Concernant la palette végétale (voir annexe XI), les essences des 20 arbres retenus sur l'ensemble de l'aménagement (érables de Montpellier, chênes verts) sont adaptés au milieu ensoleillé, robustes et pérennes.

Le sol étant rocheux et très drainé, le choix des plantes était restreint et s'est porté dans les massifs, sur des plantes essentiellement couvre-sol et peu gourmandes en eau. Les plantes vivaces ont été privilégiées pour leur pérennité et leur facilité d'entretien, ainsi que pour limiter les coûts de ces nouvelles surfaces à gérer pour l'unique gestionnaire du site. Des grimpantes ont été plantées au pied des palissades qui dissimulent le mur de soutènement du parking de la bibliothèque.

3.3 Une connexion sécurisée assurée entre l'école et le périscolaire

Le flux piéton important d'enfants qui vont de l'école privée au sud jusqu'à la garderie et au restaurant scolaire au nord nécessite une sécurisation du cheminement. Le parcours inclut un passage piéton dans le virage, traverse le square et serpente jusque dans le parc derrière l'église. Il permet une circulation quotidienne aisée et rassurante pour les élèves.

L'aménagement proposé vise donc à réduire la vitesse des automobilistes dans le virage et sur le tronçon de la rue de la Chevallerie qui relie l'école au centre-bourg. Pour cela, l'effacement des trottoirs et la mise en place d'un revêtement de sol en béton désactivé avec un caniveau central en pierre contribuent à une pacification de la chaussée. Des bandes en pied de mur d'une trentaine de centimètres de largeur sont prévues pour inciter à une végétalisation des façades des habitations.

Partie 3 : Le projet aujourd'hui, une analyse a posteriori

L'objectif de cette dernière partie de mémoire est de réaliser une analyse de ce projet un an après sa réalisation afin d'identifier si les principaux leviers d'action du paysagiste ont été suivis et appliqués dans la conception d'un nouvel aménagement d'espace public en milieu rural.

Cette analyse se base sur une liste de critères établie à la suite à une réflexion autour des enjeux majeurs qui concernent l'aménagement d'espaces publics. Cette liste rassemble des items qui peuvent s'appliquer dans de nombreux projets, et met en exergue trois domaines d'action qui sont :

- Les usages
- Le végétal et la biodiversité
- L'intégration du patrimoine

Elle est complétée par les données recueillies lors d'un entretien mené avec le paysagiste chef de projet de l'agence FAAR, Julien Robin, qui a travaillé sur le projet de la Renaudière de la concertation à la réalisation.

Finalement, la visite de terrain effectuée au mois d'août 2024 permet de compléter l'analyse après étude du projet, et de prendre du recul en tant qu'observatrice extérieure, sur l'aménagement dans sa globalité in situ un an après la réception des travaux.

1. Méthode d'analyse

La liste des critères reflète une approche de l'aménagement d'espace public comme prenant en compte, d'une part, l'intégration de celui-ci dans son contexte paysager et urbain immédiat et local, et d'autre part, dans une échelle plus vaste intégrant les trames vertes et bleues du territoire, ainsi que les enjeux liés au réchauffement climatique.

L'élaboration de cette liste s'est faite à partir de réflexions personnelles et d'inspirations provenant de documents de l'Agence nationale de rénovation urbaine et du guide de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, élaboré par le Ministère de la transition écologique (Collet, Koukoui 2018) (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature 2023).

L'analyse se fait selon 4 niveaux d'évaluation inspirés de la grille d'évaluation utilisée par le label national Villes et Villages Fleuris. Nous ciblons celle-ci sur les secteurs définis du projet (A : rue des Mauges : les deux places, et E : rue de la Chevallerie) lors de la visite de terrain réalisée en août 2024. Les niveaux d'évaluation traduisent une gradation du niveau atteint par l'aménagement un an après la livraison du chantier, et sont :

- Absent : aucun élément réalisé ne répond au critère concerné
- Initié : l'aménagement proposé témoigne d'une prise d'initiative
- Réalisé : les objectifs fixés sont atteints
- Conforté : la réalisation va au-delà des intentions de départ

Un an après la livraison du chantier, l'échange réalisé avec Julien Robin croisé avec les résultats issus de cette évaluation permettent une lecture analytique qui fait émerger les points positifs, les points faibles et les points perfectibles de l'aménagement aujourd'hui. L'annexe XII constitue la grille d'évaluation utilisée sur le terrain pendant la visite d'observation.

2. Lecture analytique du projet

• Usages

La partie suivante aura pour objet l'analyse des usages associés aux différents secteurs du projet. Le terme usages recouvre ici la fonction des aménagements, qui se réfèrent à l'objectif auquel ceux-ci sont destinés et les manières dont les habitants peuvent s'approprier et vivre l'espace. Cette catégorie contient les critères suivants :

- Prise en compte des usages souhaités par les usagers du lieu
- Création de nouveaux usages
- Adaptation et accessibilité à tous les publics
- Sécurisation de l'espace pour tous les âges de la vie
- Contribution à une amélioration du cadre de vie, « mieux qu'avant »
- Anticipation de l'évolution de la fréquentation et des usages
- Garantie du caractère accueillant de l'espace

1. Une cohabitation relativement paisible entre les différents usagers rue des Mauges

La vitesse excessive des véhicules dans les traversées de centre-bourg est une problématique très présente en milieu rural, étant donné qu'elle impacte directement la qualité de vie des habitants (insécurité, nuisances sonores) et qu'elle est difficile à contrôler notamment de nuit ou durant les périodes creuses de la journée.

Le défi est ici relevé car l'aménagement de la voirie, désormais mutualisée, a permis de redonner l'image d'une rue plutôt que celle d'une route grâce à l'effacement des signaux qui renvoient au vocabulaire de la route (grandes surfaces d'enrobé, marquage). Cette partie de l'aménagement est décrite par son concepteur comme présentant une forme d'évidence dans le dessin.

Les habitants semblent réceptifs au fonctionnement de la chaucidou au niveau véhicules car il y en a également à Saint-André-de-la-Marche (commune déléguée de Sèvremoine). Le redimensionnement de la chaussée ainsi que son resserrement physique et visuel sécurisent les circulations. L'apaisement de la circulation est ainsi rendu possible par la modération de la vitesse sur cet axe, tout en assurant le passage d'engins agricoles conformément à la charte agricole (voir figure 19).



Figure 19 - La chaucidou et le plateau piéton rue des Mauges apaise la circulation autour de la place de l'Eglise (Berthelot 2024)

Il est intéressant de préciser que la charte a aussi contraint le projet à inclure des bordures basses sur la majeure partie de la rue alors qu'il aurait été bénéfique de pouvoir avoir davantage de bordures hautes contribuant à limiter le stationnement sauvage. De plus, le stationnement longitudinal ajouté dans le projet offre des avantages : il éloigne le piéton de la voie circulée et clarifie les espaces tout en évitant le recours à des potelets et à des barrières sur tout le linéaire de la rue (voir figure 20).



Figure 20 - 11 places de stationnement ont été ajoutées sur un côté de la rue des Mauges (Berthelot 2024)

De manière générale, le projet contribue à une amélioration du cadre de vie et anticipe l'évolution des usages en termes de mobilité, en intégrant pleinement les mobilités douces. Le projet va au-delà des attentes des habitants et riverains, proposant du stationnement supplémentaire, ainsi qu'un embellissement de l'entrée du village côté est. Il conforte le volet accessibilité, permettant aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en toute sécurité vers le centre-bourg.

2. Des places centrales connectées et mises en valeur

Une des demandes principale était d'augmenter ou à minima de maintenir une offre de stationnement, ce qui a été pris en compte sur les deux places. En effet, il y désormais 21 places devant la bibliothèque, et 26 devant l'église, soit un total de 47 places (comprenant 2 places PMR et 2 places dépose-minute). Le choix des matériaux permet une meilleure infiltration des eaux pluviales par rapport à l'existant. Quelques retours ont été évoqués par les habitants, en ce qui concerne la giration dans le parking qui était limitée : des ajustements ont été faits pour améliorer ce point (déplacement de pierres, ganivelles enlevées).

D'autre part, les voitures ne peuvent plus stationner auprès des bâtiments publics, ce qui crée un effet de parvis et une division spatiale sécurisant les accès piétons. Des arceaux vélos ont été mis en place, encourageant ainsi la pratique de mobilités douces. L'arche constitue une articulation entre les deux places, et permet une circulation douce au cœur du bourg.



Figure 21 - La démolition de l'abri bus dégage la vue sur le presbytère (Berthelot 2024)

Le point fort du projet d'aménagement qui a engendré une réelle transformation de l'espace et des usages est indéniablement la démolition du bloc abri bus/toilettes présent initialement devant le presbytère (voir figure 21).

En effet, cela a débloqué de l'espace pour des usages de détente, de pause et de contemplation. La mise en place de mobilier adapté a participé à cette multiplicité des usages (voir figure 22).



Figure 22 - Le banc à l'ombre du cèdre est un espace où il est plaisant de faire une pause (Berthelot 2024)

Au départ, la demande ne stipulait pas d'inclure des éléments ludiques étant donné qu'un square présent à l'arrière de l'église assurait déjà ces fonctions. Toutefois, la disposition des pierres du site qui ont été déplacées pour mettre en scène l'entrée du square, offre une dimension récréative. Les enfants et jeunes ados aiment à investir ce lieu et s'y retrouver pour faire du vélo.



Avoir opté pour des toilettes innovantes et écoresponsables fonctionnant grâce au lombricompostage s'inscrit dans une démarche vertueuse pour l'environnement. Son positionnement derrière l'arche est tout à fait judicieux, et sa couverture en bois permet une insertion discrète au sein de l'aménagement (voir figure 23).

Figure 23 - Les toilettes à lombricompostage constituent un ajout fonctionnel innovant dans le village (Berthelot 2024)

Finalement, le nouvel emplacement de l'abribus crée un espace sécurisé et les formes du mobilier et matériaux choisis amoindrissent l'emprise visuelle de cet espace dédié (voir figure 24).



Figure 24 - Le nouveau quai bus sécurisé contribue à une amélioration du cadre de vie en centre-bourg (Berthelot 2024)

Ainsi, les places de la bibliothèque et de l'église conservent leurs caractéristiques et sont à la fois connectées par les flux piétons et cyclistes. L'espace est désormais convivial et accessible à un large public (rampe PMR devant la mairie), et relié au square derrière l'église. Fort est de constater que l'aménagement réalisé clarifie et met en lien les usages.

3. La rue de la Chevallerie pacifiée

Les objectifs en termes de sécurisation et de circulation du flux d'élèves de l'école vers le bourg sont atteints sur la portion de rue incluse dans le projet (une cinquantaine de mètres).

Le passage piéton rejoignant les places centrales crée une continuité. Il est néanmoins à regretter que le parvis de l'école n'ait pas pu être intégré au projet car il appartient au domaine privé de cet établissement (voir figure 25).



Figure 25 - Le parvis de l'école privée gagnerait à un être requalifié (Berthelot 2024)

• Végétal et biodiversité

Il s'agit dans la partie suivante d'analyser la variété des végétaux présents dans l'aménagement aujourd'hui et de revenir sur les choix de conception réalisés. Cette catégorie englobe les critères suivants :

- Intégration dans un réseau de continuités écologiques (TVB, corridors écologiques)
- Adaptation au réchauffement climatique (îlot de fraîcheur), contribue à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre
- Réflexion autour de la palette végétale : choix d'espèces locales/indigènes/alternance floraison et type de feuillage

- Prise en compte de la biodiversité : souci du vivant animal comme végétal, création de refuges et d'habitats
- Intégration d'agriculture urbaine (dimension nourricière)
- Intégration d'une meilleure gestion des eaux pluviales
- Contribution à une action de renaturation
- Amélioration des fonctions écologiques des sols
- Facilitation de la gestion à travers une conduite raisonnée des végétaux

1. Une traversée de bourg au potentiel partiellement exploité

Rue des Mauges, il convient de remarquer que le massif créé à la croisée des départementales D146 et D147 permet de dessiner une séquence d'entrée de bourg accueillante et d'habiller les murs austères du cimetière. Les panneaux en ganivelles horizontales ponctuent le linéaire de murs qui bordent la chaucidou, et sont plantés de plantes grimpantes encore faiblement développées (morelle faux jasmin et hortensia grimpant) (voir figure 26).



Figure 26 - Une végétalisation qui n'a pas encore fait ses preuves le long du cimetière (Berthelot 2024)



Dans la séquence qui arrive à la boulangerie, le végétal est absent alors que la largeur de la chaussée offre suffisamment d'espace pour à la fois permettre les flux piétons accessibles aux PMR et le stationnement longitudinal (voir figure 27).

Figure 27 - Exemple d'espace disponible derrière la place de stationnement aurait pu être exploité et planté (Berthelot 2024)

Quelques bandes auraient pu être désimperméabilisées et végétalisées notamment afin d'égayer la traversée, et d'améliorer l'infiltration des eaux pluviales. Des arbres auraient pu être plantés pour apporter de la verticalité, de l'ombre, et de la fraîcheur à la rue, agrémentés de plantes mellifères à leur pied pour attirer la biodiversité jusque dans le centre-bourg.

L'échange mené avec le concepteur rejoint cette vision alternative de l'aménagement, qui aurait en effet pu être davantage végétalisé sur cette portion. La concertation avec les habitants a fait ressortir une volonté de miser sur le stationnement et la fonctionnalité de la rue en priorité, ce qui a primé sur l'implantation du végétal.

Au demeurant, il est important de souligner que le revêtement clair retient et renvoie moins de chaleur que l'enrobé noir classique que l'on retrouve sur la plupart des voiries, ce qui participe à la réduction de l'effet d'îlot de chaleur en cas de fortes températures.

2. Une végétalisation prometteuse mais encore timorée en centre-bourg

Sur les places, la présence de massifs et d'arbres jusqu'alors inexistantes constitue la preuve que l'aménagement a permis l'implantation de nombreuses zones végétalisées, absentes sur le site avant le projet. En effet, des massifs sont désormais présents :

- Au pied du mur de soutènement du parking place de la bibliothèque
- Entre certaines places de stationnement
- Au niveau du parvis de la bibliothèque (notamment au pied du cèdre existant)
- Autour du quai bus
- Sur le parvis de l'église et devant le presbytère

Par ailleurs, le choix d'une palette végétale robuste et adaptée au milieu ici relativement ensoleillé s'avère pertinent et s'inscrit dans une démarche de conduite et de gestion raisonnée des végétaux, ceux-ci présentant de faibles besoins en eau.

La strate arborée est particulièrement adaptée, étant donné que le chêne vert est une essence rustique au feuillage persistant, adapté au climat méditerranéen sec et ensoleillé. Sa silhouette destinée à devenir trapue et son couvert sombre et dense en font une espèce qui permet de structurer l'espace et de lui conférer de l'ombre. De même, l'érable de Montpellier est peu exigeant et s'adapte très bien à ce type de milieu (voir figure 28).



Figure 28 - Des arbres adaptés au milieu vont se développer sur les places pour leur conférer ombrage et verticalité (Berthelot 2024)

De nombreux critères sont ainsi considérés comme initiés ou réalisés dans notre analyse, illustrés par ce travail d'intégration du végétal en centre-bourg. Il convient de noter que la liaison avec les espaces verts existants du village s'exprime désormais à travers cette présence du végétal dans l'aménagement, qui a dépassé le parc et le square que l'on pourrait qualifier de zones tampons situées entre l'espace Renaudin et le cœur de bourg. L'aménagement permet une nette amélioration vis-à-vis de l'existant, illustrant une meilleure adaptation du site au réchauffement climatique via le rafraîchissement des deux places.



Figure 29 - Le massif entre l'église et le presbytère pourrait afficher plus de densité et de diversité végétale (Berthelot 2024)

Or, après une visite de terrain, il apparaît clairement que les végétaux présents ne sont pas très développés. Comme remarqué en aval du projet, le dimensionnement des végétaux aurait pu être plus important, de façon à obtenir du volume plus rapidement dans les espaces plantés. Un an après la livraison du chantier, les massifs sont clairsemés et manquent de densité végétale (voir figure 29 et 30).

C'est pourquoi, il convient de se pencher sur la palette végétale du projet, qui peut sembler restreinte et répétitive. La visite de terrain était l'occasion de constater la présence timide voire l'absence de plusieurs espèces comprises dans la palette végétale, y compris des arbustes comme l'oranger du Mexique ou le romarin, ou encore des vivaces comme l'acanthé, la rudbeckia, l'alchémille et la sauge.



Figure 30 - Les vivaces au pied de l'église sont très faiblement développées (Berthelot 2024)



La strate herbacée composée de vivaces constitue certes un fil conducteur dans le projet, mais aurait pu être plus diversifiée. Les grimpantes auraient également pu être plus variées pour que les palissades en ganivelles présentent une alternance dans la couverture végétale, ainsi que dans la palette chromatique et olfactive.

Figure 31 - Les palissades devant le parking de la bibliothèque gagneraient à être couvertes d'une variété de plantes grimpantes (Berthelot 2024)

Des espèces comme des passiflores, des clématites, du chèvrefeuille, des rosiers grimpants ou encore du jasmin étoilé pourraient être intégrées. L'ensemble de ces plantes grimpantes présente un intérêt car elles sont mellifères et offrent une floraison abondante. Le jasmin étoilé et le chèvrefeuille sont des espèces particulièrement intéressantes car elles exhibent une floraison parfumée et luxuriante, et possèdent un feuillage semi-persistant ou persistant selon les variétés (voir figure 31).

Les massifs situés au pied de l'église et du belvédère auraient pu être complétés par des plantes vivaces et des arbustes de taille intermédiaire comme des spirées, des hortensias, des physocarpes, des lilas, des hibiscus et parmi les vivaces des lavandes ou encore d'autres variétés de sauges.

De surcroît, l'espace disponible sur les places prête à imaginer des bandes jardinées partagées qui auraient pu inclure des plantes aromatiques et médicinales par exemple. Certaines zones minérales auraient pu inclure une percée pour être désimperméabilisées et plantées comme le long de la rampe PMR menant à la mairie.

3. Une tentative de végétalisation qui doit encore faire ses preuves rue de la Chevallerie

Rue de la Chevallerie, il apparaît évident que le minéral prend le dessus sur le végétal. Les bandes d'une trentaine de centimètres découpées dans le revêtement censées accueillir des vivaces n'ont pas été investies (voir figure 32).

Cette absence constatée de végétalisation en frontage résulte d'une absence de mobilisation des riverains qui avaient la possibilité de s'approprier l'espace. On peut considérer qu'il s'agit d'une piste d'amélioration pour cet axe fortement fréquenté par les élèves, étant donné que la commune peut avoir la main dessus dès à présent, et permettre de contribuer à une amélioration du cadre de vie.



Figure 32 - Les pieds de mur attendent d'être complétés par des plantations qui viendraient embellir la rue de la Chevallerie (Berthelot 2024)

• Patrimoine

A travers cette dernière partie, l'analyse porte sur la dimension patrimoniale de l'aménagement, à savoir comment celui-ci s'inscrit dans un patrimoine architectural existant. Nous considérons comme patrimoine l'ensemble des monuments et constructions qui présentent un intérêt particulier, qui dans ce contexte sont l'église et le presbytère principalement. Cette catégorie s'appuie sur les critères suivants :

- Mise en pratique de savoirs faire locaux
- Intégration dans le contexte immédiat en lien avec à la gestion des flux, les matérialités choisies et les plantations existantes
- Originalité du lieu qui se positionne comme marqueur
- Mise en valeur du patrimoine existant

1. La rue des Mauges intégrée à l'identité du site

La chaucidou permet de jouer sur l'adoucissement des matérialités, grâce à la présence d'enrobé grenailé. Ce revêtement est d'une part, adapté en termes d'adhérence et d'imperméabilité pour la voirie, assure d'autre part une transition visuelle apaisée vers le centre-bourg. Cette intégration de la rue dans le projet crée une continuité auparavant inexistante.

2. Une affirmation du rapport à la pierre dans le centre-bourg

Une qualité manifeste de l'aménagement est le travail d'intégration de la pierre sur les places, qu'elle soit issue du site ou importée. La démolition de l'abribus a permis de dégager des vues et de désenclaver l'espace au-devant de l'église et du presbytère, qui ont, par ce biais, pu être mis en valeur par l'aménagement (voir figure 33).



Figure 33 - L'aménagement permet de mettre en valeur le presbytère autrefois invisibilisé par un mur (Berthelot 2024)



Figure 34 - La disposition des pierres au pied du cèdre témoigne d'un souci du détail qui participe à la qualité de l'aménagement (Berthelot 2024)



La précision apportée à la conception de la terrasse, des opus incertum sur le tracé reliant le parking à l'église, ainsi qu'au pied du cèdre en sont des illustrations tout à fait probantes (voir figure 34). L'intégration de la pierre dans les bancs et le muret attestent la volonté de valorisation de l'identité de ce site rural. Cette observation fait écho aux intentions initiales qui étaient de porter une attention particulière aux choix des matérialités. Les dalles de pierres naturelles et le béton désactivé contribuent à rendre l'espace chaleureux et apportent de la qualité aux éléments patrimoniaux (voir figure 35).

Figure 35 - L'inclusion de dalles en pierres naturelles dans le béton désactivé amène le visiteur jusqu'à l'entrée de l'église (Berthelot 2024)

D'après les échos des habitants sur le projet, l'aménagement plaît car les usagers s'attendaient à une aseptisation de la place à cause des attentes formulées concernant le stationnement. Au contraire, l'optimisation du stationnement et le recours à la pierre sur les nouveaux seuils créés permet de respecter l'esprit du lieu, et confère une dimension soignée à l'aménagement de manière générale (voir figure 36).



Figure 36 - Les passages en opus incertum font le lien entre les parvis et les espaces de stationnement, rappelant l'esprit du lieu (Berthelot 2024)

Le choix du mobilier complète cette démarche, grâce à la matière (acier) et au RAL (couleur) choisi (ton rouille) que l'on retrouve sur l'abribus, la main courante, les potelets et les corbeilles (voir figure 37).

Enfin, la mise en scène des pierres à l'entrée du square fait référence au sous-sol rocheux local et ajoute une dimension créative au projet, ce qui contribue une fois de plus à l'inscrire dans son contexte et à homogénéiser le parcours piéton qui passe de la rue des Mauges jusqu'à la bibliothèque (voir figure 38).



Figure 37 - Le RAL choisi pour le mobilier fait écho aux tons fauves de la pierre du site (Berthelot 2024)



Figure 38 - La résurgence des pierres à proximité de la bibliothèque marque l'entrée du square (Berthelot 2024)

3. Une cohérence des matérialités rue de la Chevallerie

Avoir opté pour du béton désactivé sur la portion de la rue de Chevallerie qui relie l'école aux places, permet, de la même façon que sur la rue des Mauges, de former une cohérence minérale globale autour du cœur de bourg (voir figure 39).

Le caniveau en pierres est un détail supplémentaire qui rappelle les éléments de langage paysager employés dans le reste du projet.

On peut imaginer que ce revêtement pourrait se poursuivre sur la rue de la Chevallerie jusqu'à la sortie de bourg, ou encore s'étendre à d'autres rues comme la rue du Paradis. Idéalement, le parvis de l'école serait également traité de la sorte.



Figure 39 - Le béton désactivé désature et adoucit visuellement la rue (Berthelot 2024)

3. Synthèse

L'analyse réalisée met en évidence plusieurs aspects clés de l'aménagement du centre-bourg de la Renaudière.

La rue des Mauges se distingue par une cohabitation relativement paisible entre les divers usagers et est bien intégrée à l'identité du site, avec une cohérence dans les matérialités qui renforce son caractère distinctif. Cependant, l'intégration végétale dans cette rue, bien que prometteuse, demeure encore timorée et nécessite des développements futurs pour optimiser son impact esthétique et écologique.

La rue de la Chevalerie a connu une pacification notable, favorisant un environnement plus serein et sécurisé. Toutefois, la tentative de végétalisation dans cette rue n'a pas encore pleinement fait ses preuves et pourrait bénéficier d'une prise d'initiative des riverains ou des élus pour atteindre son plein potentiel. Parallèlement, la cohérence des matérialités y est appréciée, affirmant le rapport à la pierre dans le centre-bourg et soulignant un effort pour maintenir une harmonie visuelle.

Quant aux places centrales, elles ont été efficacement connectées et mises en valeur, contribuant à l'animation et à la fonctionnalité des espaces publics. La traversée de bourg, malgré ces améliorations, présente un potentiel partiellement exploité, suggérant qu'il reste encore des opportunités pour optimiser son utilisation et son attrait.

En résumé, bien que des progrès notables aient été réalisés dans l'aménagement et la mise en valeur des espaces urbains, il existe encore des domaines à perfectionner, notamment en ce qui concerne la végétalisation et l'exploitation du potentiel des espaces centraux.

L'objectif de l'aménagement est d'ouvrir le champ des possibles au bourg pour qu'il se développe et gagne en vitalité à l'avenir. De nouveaux usages pourraient être développés, par exemple au niveau de la terrasse qui a été créée devant le presbytère. Il est possible d'envisager que la boulangerie s'y déplace, rendant cet espace d'autant plus convivial. On peut également envisager la réouverture d'un café ou d'un lieu associatif au cœur du bourg, dont le dynamisme économique et social devrait être intégré à la dimension paysagère de l'espace. Le secteur associatif et culturel a effectivement le potentiel de générer des solidarités qui pourraient contribuer au renforcement de l'identité fédératrice de la commune.

En complément, il serait intéressant de requalifier le square jouxtant l'église de manière simple en complétant les massifs. Il pourrait également être envisagé de connecter la place de l'église à la salle communale (espace Renaudin), en ouvrant la porte créant ainsi un passage entre l'église et le presbytère vers le parc. Cette liaison permettrait de compléter la trame viaire existante et de projeter les flux vers les champs et d'autres zones du bourg pour permettre des traversées piétonnes alternatives.

Conclusion

Les défis auxquels sont confrontés les centres-bourgs ruraux sont nombreux et nécessitent une approche multidimensionnelle. Les centres-bourgs apparaissent comme des lieux de passage marqués par le don d'ubiquité de l'automobile illustré par une circulation excessive et des incivilités en matière de stationnement.

Il s'agit avant tout de réhabiliter les espaces publics, souvent dégradés, pour qu'ils redeviennent des lieux de vie agréables et fonctionnels. La revitalisation de ces espaces passe par la réintroduction de commerces et de services de proximité, essentiels pour redynamiser l'activité économique locale et améliorer la qualité de vie des habitants. La gestion des mobilités, avec une attention particulière aux mobilités douces (piétons, cyclistes), est un enjeu majeur pour reconnecter les habitants aux services et aux espaces de sociabilité. La conception d'espaces publics se situe au carrefour de ces diverses problématiques qui touchent le milieu rural.

L'analyse du cas d'étude du projet de revitalisation de la Renaudière permet de mettre en lumière un certain nombre de leviers d'action qui correspondent aux critères choisis pour évaluer le projet. Les principaux leviers d'action sont regroupés en trois catégories correspondant à la prise en compte des usages, à l'intégration de végétal et de biodiversité, et à la valorisation du patrimoine. Ces leviers d'action permettent, s'ils sont pris en compte en amont des projets, de concevoir des espaces publics adaptés qui concilient contraintes fonctionnelles et enjeux qualitatifs. La liste pourrait tout à fait être complétée par des leviers d'action complémentaires que nous n'avons pas pris en compte ici, comme l'intégration d'agroécologie, de tourisme vert, d'énergies renouvelables, d'art, ou encore de matériaux issus du réemploi.

Dans le cadre des projets de revitalisation des centres-bourgs, le paysagiste concepteur doit relever plusieurs défis. Il doit, d'une part, assurer une continuité paysagère qui respecte le patrimoine existant, tout en introduisant des éléments contemporains qui répondent aux besoins actuels des habitants. Comme le rappelle le paysagiste et chercheur Denis Delbaere, la pensée paysagère conditionne la qualité d'un aménagement à sa capacité à s'inscrire dans le lieu qui l'accueille (Delbaere 2021).

D'autre part, il doit favoriser la biodiversité et gérer les ressources naturelles de manière durable, notamment par l'utilisation de techniques d'infiltration des eaux pluviales et la végétalisation des espaces publics. Le paysagiste est également responsable de la création de lieux de sociabilité qui encouragent les interactions entre les habitants et renforcent le tissu social local.

La participation des habitants aux processus décisionnels est essentielle pour garantir que les projets répondent réellement à leurs besoins et renforcent leur sentiment d'appartenance à leur territoire. La concertation est en effet un bon moyen pour recueillir les besoins et aspirations des habitants dans une optique d'inclusion sociale et générationnelle. Cela permet aux paysagistes d'intégrer le vécu comme ressource prospective et créative pour penser l'espace public de demain (Corneloup et al. 2016).

Les projets de revitalisation de centres-bourgs regorgent d'opportunités pour les paysagistes concepteurs car les conséquences sont de taille. Chacun des cas est l'occasion d'explorer un projet qui croise les enjeux de partage de la voirie, de modération de la vitesse, de vie locale, de fonctionnement urbain, de cadre de vie, de paysage... et permet, s'il atteint son objectif, de contribuer à transformer des lieux de passage en lieux de vie.

Toutefois, il est important de souligner que la visée du projet de paysage n'est jamais de figer les espaces. Le projet d'espace public est une œuvre collective et ouverte, dans laquelle chacun joue un rôle spécifiquement attaché à sa position sociale vis-à-vis du projet. MOA, MOE, entrepreneur de travaux publics ou d'espaces verts, agents d'entretien, usagers, plantes et animaux ... Tous sont les co-concepteurs de l'espace public puisque l'aspect, l'organisation et les usages qui le construisent résultent de l'action combinée dans le temps et dans l'espace. Les usagers sont au centre du projet car ce sont eux qui vont s'emparer du lieu, utiliser les surfaces et les équipements, louer ou déplorer ses qualités et ses défauts.

Par ailleurs, il existe des dispositifs complémentaires à la démarche d'aménagement d'espaces publics. On peut notamment citer le Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), qui a en charge la démarche du label national de la qualité du cadre de vie. Il mobilise les régions et les départements pour conduire cette stratégie dans les territoires et accompagner les communes. Tout l'enjeu est aujourd'hui de mobiliser ces échelons indispensables à cette dynamique de qualité de vie au service de l'attractivité économique, résidentielle et touristique, et de la transition écologique des territoires. Il est également primordial de rappeler que l'interdisciplinarité entre les paysagistes et d'autres professionnels (urbanistes, architectes, écologues, sociologues, ...) permet d'enrichir les projets et de trouver des solutions d'autant plus adaptées à des enjeux spécifiques.

Pour conclure, rappelons que ce mémoire a pour objet de conférer une visibilité à la pratique du paysagiste concepteur. Nous pouvons alors nous interroger sur l'intérêt de l'archivage du travail de conception du paysagiste (plans, dessins, notices) qui, s'il était rendu accessible, permettrait à quiconque de se renseigner sur la genèse d'un projet. Ces archives ne seraient plus des ruines inaccessibles mais constitueraient un témoignage précieux de l'histoire que les espaces publics continuent de raconter aujourd'hui.

Références bibliographiques

ANCT, 2021. *Chroniques rurales : réinvestir nos campagnes, pour des territoires d'avenir* [en ligne]. [Consulté le 14 août 2024]. Disponible à l'adresse : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/DP_CIR_CroniquesRurales_vdef.pdf

ANCT, 2023b. *France ruralités : Guide à destination des acteurs de la ruralité* [en ligne]. [Consulté le 14 août 2024]. Disponible à l'adresse : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2024-01/Guide_France_ruralit%C3%A9s_v6.pdf

ANCT et OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES, 2021. D'une France rurale à une France urbaine : les conséquences de l'exode rural | L'Observatoire des Territoires. [en ligne]. 2021. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/2021-2022-rapport-cahier-1-demo-chap-01-03-dune-france-rurale-une-france-urbaine-les>

BESSE, Jean-Marc, 2010. *Le paysage, espace sensible, espace public* [en ligne]. 2010. [Consulté le 6 août 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.metajournal.org/issues_pdf/meta-ii-2-2010-complete.pdf#page=8

BONNET, Frédéric, 2015. *Aménager les territoires ruraux et périurbains* [en ligne]. [Consulté le 14 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.angvc.fr/wp-content/uploads/2016/06/Min-logement-20160107.pdf>

CEREMA, 2019. *Traversées de bourgs : des rues et des places à vivre Analyse de cinq aménagements*. Expériences et pratiques. ISBN 978-2-37180-372-5.

CHADOIN, Olivier, CHAUVIER, Eric et JEANMONOD, Thierry, 2016. *Villes ordinaires et communes rurales : Après la fin du village Hors de l'ombre portée des métropoles, des territoires ruraux hétérogènes* [en ligne]. [Consulté le 14 août 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/apres_la_fin_du_village_envoye_puca_.pdf

COLLET, Alice et KOUKOU, Olga, 2018. La place des espaces publics dans les programmes de rénovation urbaine. *Les Cahiers du Développement Social Urbain*. 2018. Vol. 67, n° 1, pp. 34-35. DOI 10.3917/cdsu.067.0034.

COOPÉRATIVE ACADIE, 2023. *Ruralités et politiques de la ruralité en Europe* [en ligne]. [Consulté le 14 août 2024]. Disponible à l'adresse : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-11/Lot2_R%C3%A9sum%C3%A9_23%20nov_0.pdf

CORNELOUP, Jean, KLEIN, Juan-Luis, PECQUEUR, Bernard, KOOP, Kristen et SOUSS, Sid Ahmed, 2016. *Les laboratoires récréatifs, activateurs du développement territorial en milieu rural* [en ligne]. 2016. [Consulté le 5 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://hal.science/hal-01675221/document>

D'ALESSANDRO, Cristina, LEVY, David et REGNIER, Théodore, 2021. *Dossiers une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations* [en ligne]. [Consulté le 14 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991?sommaire=5040030>

DELBAERE, Denis, 2021. *Altérations paysagères Pour une théorie critique de l'espace publique*. Parenthèses. ISBN 978-86364-414-0.

DENIS, Gilles, 2014. Une histoire institutionnelle de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) – Le premier Inra (1946-1980). *Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS*. 15 décembre 2014. N° Tome III-N°2, pp. 125-136. DOI 10.4000/hrc.802.

JAUNET, Lucette et AUGER, Sophie, 2021. Les politiques régionales d'aménagement du territoire en Pays de la Loire : 35 ans déjà ! <https://cahiers-nantais.fr> [en ligne]. 16 février 2021. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://cahiers-nantais.fr/index.php?id=946#tocto2n1>

JOUSSEAUME, Valérie, 2018. Les espaces ruraux et l'avenir de la civilisation. *Population & Avenir*. 2018. Vol. 740, n° 5, pp. 4-8. DOI 10.3917/popav.740.0004. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/article/POPAV_740_0004?lang=fr&tab=texte-integral

LABAT, Didier et AGGERI, Gaëlle, 2013. La loi paysage a-t-elle eu un impact sur la planification territoriale ? *Projets de paysage. Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace* [en ligne]. 20 décembre 2013. N° 9. [Consulté le 24 août 2024]. DOI 10.4000/paysage.11953. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/paysage/11953>

LEFRANC-MORIN, Anaïs et BOUTTET, Annabelle, 2021. *La nature comme atout pour l'attractivité et la résilience des territoires ruraux Résultats de la Fabrique Prospective* [en ligne]. [Consulté le 14 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2022-08/220630-ANCT-Resilience-TerritoiresRuraux-EXE-www%20%281%29.pdf>

MAGIMEL, Jean, 2020. Nos villages, au cœur de l'histoire des Français. *Paysans & société*. 2020. Vol. 379, n° 1, pp. 48-50. DOI 10.3917/pes.379.0048. Disponible à l'adresse : https://shs.cairn.info/article/PES_379_0048?lang=fr&tab=texte-integral

MASSAL, Céline, 2018. La fin des commerces de proximité dans les campagnes françaises ? *Géoconfluences* [en ligne]. avril 2018. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/disparition-commerces-proximite> ISSN : 2492-7775

MEUNIER, Marion, 2013. *Charte des circulations agricoles Intégrer les déplacements des véhicules agricoles dans les projets d'aménagement du territoire* [en ligne]. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.amf49.fr/wp-content/uploads/2020/10/charte_circulationBD_juin-2013.pdf

TALENDIER, Magali, COOPÉRATIVE ACADIE et ANCT, 2023. *Étude sur la diversité des ruralités « Typologies et trajectoires des territoires »* [en ligne]. [Consulté le 14 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/Synthe%CC%80se%20rapport%20final%20e%CC%81tude%20ANCT%20Ruralite%CC%81s%20-%20Acadie%20-%20Magali%20Talandier%20-%2016%20fe%CC%81vri%202023.pdf>

VALENCE, David, 2024. Rapport d'information n°2463 fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation. [en ligne]. 2024. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/colter/l16b2463_rapport-information

Références sitographiques

ANCT, 2020. Action cœur de ville. *Agence nationale de la cohésion des territoires* [en ligne]. 2020. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/action-coeur-de-ville-42>

ANCT, 2023a. France ruralités. *Agence nationale de la cohésion des territoires* [en ligne]. 2023. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/france-ruralites-1247>

CASILLO, BARBIER, BLONDIAUX, CHATEAURAYNAUD, FOURNIAU, LEFEBVRE et NEVEU, 2013. *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (1ère édition). GIS Démocratie et Participation*. [en ligne]. 2013. [Consulté le 1 septembre 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.dicopart.fr/espace-public-1-2013>

CEREMA, 2020. Revitaliser les centres-bourgs : des fiches du Cerema pour appuyer les territoires dans leurs démarches de renouvellement. [en ligne]. 28 juillet 2020. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <http://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/revitaliser-centres-bourgs-fiches-du-cerema-appuyer>

DENEUX, Marcel et EMORINE, Jean-Paul, 1998. Quelle réforme pour la Politique agricole commune ? *Sénat* [en ligne]. 1998. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.senat.fr/rap/r97-466/r97-466.html>

FRANCE ARCHIVES, 2007. France. Ministère de l'Agriculture. Office national interprofessionnel des céréales (1936-2006). [en ligne]. 2007. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : https://francearchives.gouv.fr/fr/authorityrecord/Fran_NP_008988

IFOP, 2023. Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie face aux défis des transitions. [en ligne]. 2023. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.ifop.com/publication/territoires-ruraux-perceptions-et-realites-de-vie-face-aux-defis-des-transitions/>

INSEE, 2024. Démographie Sèvremoine en chiffres. [en ligne]. 2024. [Consulté le 11 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.sevremoine.fr/actualite/demographie-sevremoine-en-chiffres-2/>

LAROUSSE, 2023. Définitions : campagne - Dictionnaire de français Larousse. [en ligne]. 2023. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/campagne/12543>

LORENCEAU, Adrien, 2010. *L'impact d'exonérations fiscales sur la création d'établissements et l'emploi en France rurale : une approche par discontinuité de la régression* [en ligne]. [Consulté le 14 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1377120?sommaire=1377130>

MAGNE, Morgane, 2023. INRA. [en ligne]. 2023. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://comitedhistoire.hub.inrae.fr/organisations-amies/histoire-des-instituts/inra>

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES, 2022. Opération de revitalisation de territoire (ORT). [en ligne]. 2022. [Consulté le 24 août 2024]. Disponible à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/operation-revitalisation-territoire-ort#4-etapes-pour-construire-une-ort-5>

MORALES, H  l  ne, 2021. Exp  rimentation de la « Chaucidou » en Pays de Falaise. *Pays de Falaise* [en ligne]. 20 d  cembre 2021. [Consult   le 29 ao  t 2024]. Disponible    l'adresse : <https://www.paysdefalaise.fr/environnement/experimentation-de-la-chaucidou-en-pays-de-falaise/>

OLLIER, Patrick, 1994. LOI n   95-115 du 4 f  vrier 1995 d'orientation pour l'am  nagement et le d  veloppement du territoire (1) - L  gifrance. [en ligne]. 1994. [Consult   le 24 ao  t 2024]. Disponible    l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000531809>

Annexes

Annexe I – Planche de diagnostic de la place de la bibliothèque

LA PLACE DE LA BIBLIOTHÈQUE

LA RENAUDIÈRE CŒUR DE BOURG – DIAGNOSTIC



La place devant la bibliothèque est surtout occupée par un parking qui semble mal optimisé. Elle permet d'accéder à un petit square de jeux et dessert une continuité piétonne qui sort du bourg. Un beau cèdre domine la place et fait le lien avec la connexion vers la place de l'église.

Annexe II – Planche de diagnostic de la rue de la Fontaine qui rejoint la rue des Mauges au niveau de la place de la bibliothèque

LA RUE DE LA FONTAINE

LA RENAUDIÈRE CŒUR DE BOURG – DIAGNOSTIC



La rue de la Fontaine prolonge la rue des Mauges devant la bibliothèque, les mêmes problèmes s'y retrouvent donc. Des murets de soutènement peu qualitatifs soutiennent le parking de la bibliothèque.

Annexe III – Plan de repérage des secteurs du projets



Annexe IV – Plan global du projet



Annexe V - Détail du projet rue des Mauges



Annexe VI – Détail du projet place de l'église



Annexe IX – Références d’ambiances et détail technique du travail réalisé avec les pierres locales

Concernant les dalles de pierres naturelles locales présentes dans le projet. Le type de pierres utilisées, la teinte, la provenance, les tailles et la disposition des différents opus incertum seront à faire valider par le maître d'œuvre paysage.
La teinte sera de couleur sable et le premier devant être extraits d'une carrière locale (dans un rayon maximal de 300m autour du projet).
Le type de pierre choisi correspondra à toutes les normes en vigueur y compris justification des baillies de test à effectuer.

Enrochements présents sur site à déplacer

Dalles de pierre naturelle locale finition Rainée disposées en opus incertum et scellées dans le stabilisé

Stabilisé ép. 7cm

Fondation CHT 0,31,5, ép. 15 cm

Châssis en béton armé

Fond de forme compacte

Enrochements présents sur site à déplacer

Actes existant conservés soumis aux mêmes exigences de protection que le cobble

Enrochements présents sur site à amener sur fouvrage

Dalles de pierre naturelle locale finition Rainée disposées en opus incertum. Baillies des pierres entre 40cm et 60cm joints en stabilisé compris entre 2 et 5 cm

Stabilisé

La prestation comprend les fondations et structures y compris toutes sujétions de mise en oeuvre. Le dimensionnement et la disposition finale des enrochements et des dalles de pierres naturelle sera à faire valider par le maître d'œuvre paysage

53, rue de Valenciennes - 75011 PARIS
T1 - 01 42 50 40 00
ARNDT NANTIS 5
E-mail : contact@arndt-nantes.com - Tél. : 02 51 51 28 85

PROJET	PHASE	DATE	ECHELLE	
REN	DCE	10/10/2022	1/50	

Enrochements dans stabilisé
Réaménagement du cœur de bourg - La Renaudière - Carnet de détails

Annexe X – Détail technique du travail réalisé au niveau de la terrasse située devant le presbytère

Dalles de pierre naturelle locale finition Rainée disposées en opus incertum et scellées dans le béton désactivé

Joints rapprochés 2cm

Dalles de taille intermédiaire 40cm et 60cm

Béton désactivé renforcé

GHF 0,31,5 renforcé

Principe de pose des terrasses en opus incertum 1/25

Massifs végétaux conservés, protection des plantations à prévoir et à faire valider par le maître d'œuvre paysage.
Le travail devra être soigné à proximité des massifs dans le but de conserver au maximum les plantations.

Presbytère

Terrasse en dalles de pierre naturelle locale finition Rainée disposées en opus incertum et scellées dans le béton désactivé (ou joint ciment de teinte identique au béton désactivé). Baillies des pierres entre 40cm et 60cm joints rapprochés de 2cm

bords de la terrasse irréguliers

Terrasse - environ 40 m²

bords de la terrasse irréguliers

La prestation comprend les fondations et structures y compris toutes sujétions de mise en oeuvre. Le dimensionnement et la disposition finale des dalles de pierres naturelle sera à faire valider par le maître d'œuvre paysage.
Concernant les dalles de pierres naturelles locales présentes dans le projet. Le type de pierres utilisées, la teinte, la provenance, les tailles et la disposition des différents opus incertum seront à faire valider par le maître d'œuvre paysage. La teinte sera de couleur sable et les premiers devant être extraits d'une carrière locale (dans un rayon maximal de 300m autour du projet). Le type de pierre choisi correspondra à toutes les normes en vigueur y compris justification des baillies de test à effectuer.

53, rue de Valenciennes - 75011 PARIS
T1 - 01 42 50 40 00
ARNDT NANTIS 5
E-mail : contact@arndt-nantes.com - Tél. : 02 51 51 28 85

PROJET	PHASE	DATE	ECHELLE	
REN	DCE	10/10/2022	1/50	

Terrasse en pierre naturelle - Presbytère
Réaménagement du cœur de bourg - La Renaudière - Carnet de détails

Annexe XI – Palette végétale du projet de la Renaudière

PALETTE VÉGÉTALE – STRATE ARBORÉE

SÉLECTION D'ARBRES ADAPTÉS AUX ESPACES PUBLICS ET AU MILIEU NATURELS SAUVAGES

- Exposition ensoleillé
- Exposition mi-ombre
- Exposition ombre
- Feuillage persistant
- Feuillage semi-persistant
- Feuillage caduc
- Plante mellifère
- Couleur de floraison
- Essence locale

Les Places



Quercus ilex
Chêne vert



Acer mopanessulanum
Erable de Montpellier



La Rue des Mauges



Sorbus torminalis
Ailier torminal



Prunus avium
Merisier



Acer campestre
Erable champêtre



PALETTE VÉGÉTALE – STRATE ARBUSTIVE ET GRIMPANTE

SÉLECTION D'ARBUSTES ET GRIMPANTES ADAPTÉS AUX MILIEUX URBAINS ET À L'ESTHÉTIQUE NATURELLE

- Exposition ensoleillé
- Exposition mi-ombre
- Exposition ombre
- Feuillage persistant
- Feuillage semi-persistant
- Feuillage caduc
- Plante mellifère
- Couleur de floraison
- Essence locale

Les Places



Choisya aztec
Oranger du Mexique



Pittosporum tenuifolium "Green Elf"
Pitospore à petite feuille "Green Elf"



Rosmarinus officinalis
Romarin



Grimpantes



Solium jasminoides
Morelle faux jasmin



La Rue des Mauges



Cornus mas
Cornouiller mâle



Cornus sanguinea
Cornouiller sanguin



Ligustrum vulgare
Troëne commun



Grimpantes



Solium jasminoides
Morelle faux jasmin



Hydrangea anomala "Fetibolans"
Hortensia grimpant



PALETTE VÉGÉTALE – STRATE VIVACE

SÉLECTION DE VIVACES ADAPTÉES AUX MILIEUX URBAINS ET À L'ESTHÉTIQUE NATURELLE

- Exposition ensoleillé
- Exposition mi-ombre
- Exposition ombre
- Feuillage persistant
- Feuillage semi-persistant
- Feuillage caduc
- Plante mellifère
- Couleur de floraison
- Essence locale

Mélange V1 (7u/m²)

Ces massifs visent à valoriser le centre Bourg local en étant des zones simples d'entretien. La répartition des vivaces peut varier en fonction des massifs (précisé sur le plan de plantation)



Vinca minor
Petite pervenche



Gaura lindheimeri
Gaura de Lindheimer



Euphorbia characias
Euphorbe characias



Rudbeckia fulgida "Goldsturm"
Rudbeckia laciniata "Goldsturm"



Helenium autumnale
Plante-curry



Erigeron karvinskianus
Vergère de Karvinsky



Salvia officinalis
Sauge officinale



Iris sibirica
Iris de Sibérie



Agapanthus
Agaïpanthe



PALETTE VÉGÉTALE – STRATE VIVACE

SÉLECTION DE VIVACES ADAPTÉES AUX MILIEUX URBAINS ET À L'ESTHÉTIQUE NATURELLE

-  Exposition ensoleillée
-  Feuillage persistant
-  Plante mellifère
-  Exposition mi-ombre
-  Feuillage semi-persistant
-  Couleur de floraison
-  Exposition ombre
-  Feuillage caduc
-  Essence locale

Mélange V2 (7u/m²)

Ces massifs accompagnent la valorisation du centre Bourg et sont conçus pour être simples à entretenir en étant plus denses en couvre-sol (5 unités de couvre-sol sur 7 pour 1m²)



Acanthus mollis
Acanthe à feuilles molles



Agapanthus
Agapanthe



Anemone japonica
Anémone du Japon



Euphorbia characias
Euphorbe characias



Gaura lindheimeri
Gaura de Lindheimer



Helichrysum italicum
Plante-courry



Salvia officinalis
Sauge officinale



Vinca minor
Petite pervenche

PALETTE VÉGÉTALE – STRATE VIVACE

SÉLECTION DE VIVACES ADAPTÉES AUX MILIEUX URBAINS ET À L'ESTHÉTIQUE NATURELLE

-  Exposition ensoleillée
-  Feuillage persistant
-  Plante mellifère
-  Exposition mi-ombre
-  Feuillage semi-persistant
-  Couleur de floraison
-  Exposition ombre
-  Feuillage caduc
-  Essence locale

Mélange V3 (7u/m²)



Achillea bipendulana
Achillée eupatoriée



Alchemilla mollis
Alchemille commune



Artemisia vulgaris
Armoise



Gaura lindheimeri
Gaura de Lindheimer



Salvia nemorosa
Sauge des bois



Vinca minor
Petite pervenche

Annexe XII - Grille de critères d'évaluation de l'aménagement

A	B	E	Critères d'évaluation de l'aménagement
C	R	R	Prise en compte des usages souhaités par les usagers du lieu
C	C	A	Création de nouveaux usages
C	C	R	Adaptation et accessibilité à tous les publics
R	C	R	Sécurisation de l'espace pour tous les âges de la vie
R	C	R	Contribution à une amélioration du cadre de vie, « mieux qu'avant »
R	R	R	Anticipation de l'évolution de la fréquentation et des usages
R	C	R	Garantie du caractère accueillant de l'espace
A	I	I	Intégration dans un réseau de continuités écologiques (TVB, corridors écologiques)
I	R	I	Adaptation au réchauffement climatique (îlot de fraîcheur), contribue à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre
A	I	A	Réflexion autour de la palette végétale : choix d'espèces locales/indigènes/alternance floraison et type de feuillage
A	I	A	Prise en compte de la biodiversité : souci du vivant animal comme végétal, création de refuges et d'habitats
A	A	A	Intégration d'agriculture urbaine (dimension nourricière)
A	I	A	Intégration d'une meilleure gestion des eaux pluviales
A	A	A	Contribution à une action de renaturation
A	I	A	Amélioration des fonctions écologiques des sols
I	R	A	Facilitation de la gestion à travers une conduite raisonnée des végétaux
A	R	A	Mise en pratique de savoirs faire locaux
R	R	I	Intégration dans le contexte immédiat en lien avec à la gestion des flux, les matérialités choisies et les plantations existantes
I	C	I	Originalité du lieu qui se positionne comme marqueur
A	C	R	Mise en valeur du patrimoine existant

Secteurs : A – rue des Mauges / B – les deux places / E – rue de la Chevallerie

Critères : A – absent / I – initié / R – réalisé / C – conforté

Domaines d'action : Rose - Les usages / Vert - Le végétal et la biodiversité / Bleu - L'intégration du patrimoine

	Diplôme : Ingénieur en Paysage Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Paysage Opérationnalité et Projet Enseignant référent : Hervé DANIEL	
Auteur(s) : Lucie BERTHELOT Date de naissance* : 28/02/2000	Organisme d'accueil : FAAR PAYSAGE Adresse : 11 rue Péliçon, 44000 Nantes (France)	
Nb pages : 66 Annexe(s) : 12	Maître de stage : Martin BEDIER	
Année de soutenance : 2024		
Titre français : Les leviers d'action du paysagiste concepteur en milieu rural : analyse du projet de revitalisation de centre-bourg de la Renaudière à Sèvremoine (49)		
Titre anglais : Landscape architects' operating modes in rural areas : analysis of the revitalization project of La Renaudière's village centre in Sèvremoine (Maine-et-Loire, France)"		
Résumé (1600 caractères maximum) : La ruralité en France, marquée par une évolution profonde de ses paysages et de ses centres-bourgs, présente aujourd'hui des défis majeurs en termes d'aménagement et de revitalisation. Ces mutations reflètent le rapport étroit entre milieu rural et agriculture et s'expliquent par une compréhension de l'Histoire. Les leviers d'action des paysagistes concepteurs contemporains deviennent désormais cruciaux pour repenser ces espaces en déclin. L'étude détaille le processus de concertation avec les habitants et la démarche de conception des paysagistes concepteurs, qui ont façonné le projet. À travers une analyse du projet de revitalisation du centre-bourg de la Renaudière à Sèvremoine, ce mémoire explore les enjeux liés aux usages, à la réintroduction du végétal, à la gestion des mobilités douces, et à la valorisation du patrimoine local. L'objectif de cette analyse est de démontrer, en s'appuyant sur une liste de critères, comment le paysagiste peut contribuer efficacement à la revitalisation des espaces ruraux.		
Abstract (1600 caractères maximum) : French rural areas are impacted by profound changes in their landscapes and village centres, facing significant challenges in terms of land-use planning and revitalization. These changes reflect the close relationship between rural areas and agriculture and are explained by an understanding of History. Nowadays, the operating modes of landscape architects are crucial for imagining these declining spaces. The study details the consultation process with residents and the design approach of landscape architects, which shaped the project. Using the example of the revitalization project in the village centre of La Renaudière in Sèvremoine, this analysis explores the issues related to reintroducing uses, plants, managing soft mobility, and enhancing local heritage. The objective of this analysis is to demonstrate, based on a set of criteria, how the landscape architects can effectively contribute to the revitalization of rural spaces.		
Mots-clés : milieu rural, paysagiste concepteur, revitalisation, projet, espace public, centre-bourg Key Words : rural areas, landscape architect, revitalization, project, public space, village centre		

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires